



UNIVERSITE D'ABOMEY – CALAVI (U.A.C.)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (EDP)

« Espaces, Culture & Développement »

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions Espaces et  
Développement (LARRED)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

FILIERE: SOCIOLOGIE–ANTHROPOLOGIE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

OPTION: SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

Sujet:

## REINSERTION DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE A COTONOU

Réalisé et soutenu par :

COSSAHINTO M. Ella Bernice

Sous la direction du

Professeur Albert J. NOUHOUAYI

Professeur Titulaire Emérite de Philosophie  
à l'Université d'Abomey Calavi

### Membres du Jury

Président et Rapporteur : Professeur Emérite Albert J. NOUHOUAYI

1<sup>er</sup> Examineur : Professeur Dodji Hippolyte AMOUZOUVI

2<sup>ème</sup> Examineur : Docteur Charles L. BABADJIDE

Note : 17/20

Mention : Très bien

Soutenu le 21 décembre 2015

Année Académique : 2015-2016

## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| Dédicace .....   | 3   |
| Remerciements .....  | 4   |
| Sigles et acronymes .....  | 5   |
| Listes des tableaux et graphiques .....  | 7   |
| Résumé .....   | 9   |
| Abstract .....   | 10  |
| <br>   |     |
| Introduction .....   | 11  |
| <br>   |     |
| Première partie : Cadre théorique et approche méthodologique ...   | 13  |
| <br>   |     |
| Chapitre I : Cadre théorique .....   | 14  |
| Chapitre II: Approche Méthodologique ....  | 37  |
| <br>   |     |
| Deuxième partie : Dynamique des acteurs, mécanismes<br>de réinsertion et facteurs d'inertie à la réinsertion ..... | 45  |
| <br>   |     |
| Chapitre III: Dynamique des acteurs .....  | 46  |
| <br>   |     |
| Chapitre IV : Mécanismes de réinsertion des ESD<br>et facteurs d'inertie à la réinsertion des enfants .....        | 67  |
| <br>   |     |
| Conclusion .....   | 93  |
| <br>   |     |
| Références bibliographiques .....  | 96  |
| <br>   |     |
| Références webbographiques .....   | 100 |
| <br>   |     |
| Annexes .....  | 101 |
| <br>   |     |
| Tables des matières.....   | 110 |

## DEDICACE

A

- Ma mère COSSAHINTO DOSSOUMON Marie-Josée et ma mère adoptive DOSSOUMON Léocardie.
- Mon père COSSAHINTO A. François et à mes frères Monel et Horace, in mémoriam.
- Ma fille TOKPO Bignon Rosalia in memorium.

## REMERCIEMENTS

### A

- Notre directeur de mémoire, Professeur Emérite Albert NOUHOUAYI, vous avez accepté de diriger ce travail.
- Docteur Dodji Hippolyte AMOUZOUVI, pour sa disponibilité.
- Docteur Marcel HOUINATO pour ses conseils et son soutien.
- Docteur Christian AGOSSOU, vous n'avez ménagé aucun effort dans la réalisation de ce modeste travail.
- Docteur Marius TOTTIN, pour sa participation.
- Docteur Pascal CHIGBLO pour son soutien illimité.
- Tout le personnel des sœurs salésiennes et du SCDIH pour votre conseil et votre franche collaboration.
- Tous les membres du jury, vous avez accepté d'évaluer ce modeste travail.
- Tout le corps professoral de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces Cultures et Développement » et du département de Sociologie- Anthropologie qui, par leur rigueur, nous ont dotée des moyens de notre réussite.
- Mme COSSAHINTO Floriane pour son soutien illimité.
- Mme AGNIDE Véronique pour son soutien renouvelé.
- Monsieur N'TCHA N'DA N. Léon, pour son soutien moral.
- L'abbé Raoul SOHOUENOU, pour son soutien renouvelé et sa disponibilité totale.
- L'abbé Yves, pour son soutien moral
- Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'accomplissement de ce travail.

## SIGLES ET ACRONYMES

- **CDE**: Convention des Droits de l'Enfant.
- **CEO**: Carrefour d'Ecoute et d'Orientation.
- **CPS** : Centre de Promotion Sociale.
- **CQM** : Certificat de Qualification des Métiers.
- **CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle.
- **ESD**: Enfant en Situation Difficile.
- **IEC** : Information Education et Communication.
- **INSAE** : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.
- **MFASSNHPT** : Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age.
- **MFFE** : Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.
- **MISPC** : Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes.
- **OCPM** : Office Central de Protection des Mineurs.
- **ONG**: Organisation Non Gouvernementale.
- **RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

- **SCDIH** : Service de la Charité pour le Développement Intégral de l'Homme.
- **SNU** : Système des Nations Unies.
- **UAC** : Université d'Abomey Calavi.
- **UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
- **UNICEF**: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

## LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Liste des tableaux :

Tableau I : Composition de l'échantillon.

Tableau II : Répartition des responsables par sexe.

Tableau III : Répartition des responsables selon qu'ils sont des parents d'enfants.

Tableau IV : Répartition des enfants en situation difficile en fonction du sexe.

Tableau V : Répartition des parents selon la fréquence des visites à leurs enfants dans les centres.

Tableau VI : Répartition des enfants scolarisés en fonction du sexe.

Tableau VII : Réinsertion des enfants garçons scolarisés selon leur niveau d'instruction.

Tableau VIII : Réinsertion des enfants filles scolarisées selon leur niveau d'instruction.

Tableau IX : Taux de réussite scolaire des enfants en situation difficile.

Tableau X : Réinsertion familiale des enfants en situation difficile.

Tableau XI : Répartition des enfants dont la réinsertion a réussi ou échoué.

- Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des responsables selon leur profession.

Graphique 2 : Situation matrimoniale des responsables.

Graphique 3 : Répartition des responsables en fonction de leur religion.

Graphique 4 : Taux connaissance des parents des enfants en situation difficile par les responsables.

Graphique 5 : Répartition des enfants en situation difficile en fonction des premières structures d'accueil.

Graphique 6 : Répartition des enfants en situation difficile selon leur profession avant leur accueil dans les centres.

Graphique 7 : Répartition des enfants en situation difficile en fonction des personnes chez qui ils vivaient avant leur accueil dans les centres.

Graphique 8 : Répartition des enfants en situation difficile en fonction de l'âge.

Graphique 9 : Répartition des parents selon leur niveau d'instruction.

Graphique 10 : Situation matrimoniale des parents.

Graphique 11 : Répartition des parents selon qu'ils exercent une activité.

Graphique 12 : Répartition des parents en fonction du nombre d'enfants.

Graphique 13 : Elaboration de projet de vie des enfants en situation difficile.

Graphique 14 : Répartition des enfants en situation difficile en fonction des métiers appris.

## RESUME

Le phénomène des enfants en situation difficile prend d'ampleur à Cotonou. Ces enfants pour diverses raisons se retrouvent dans la rue et sont récupérés par des centres d'accueil comme le CEO de Sainte Rita et le foyer Laura Vicuña.

La présente recherche dont l'objectif est d'analyser les mécanismes de réinsertion de ces enfants en tenant compte des facteurs socio-économiques et cultures d'inertie à cette réinsertion, est le résultat d'une combinaison de données qualitatives et quantitatives collectées auprès de différents acteurs qui constituent notre échantillon. L'observation participante, la revue documentaire et les entretiens individuels sont les techniques utilisées pour la collecte des données qui sont analysées suivant une démarche interactionniste.

Les résultats de nos investigations montrent que la réussite à long terme de la réinsertion scolaire, professionnelle et familiale des enfants dépend aussi bien des mécanismes de réinsertion mis en place par les centres que de l'environnement socio économique et culturel dans lequel l'enfant est réinséré après son séjour dans les centres d'accueil. Ainsi, les acteurs à divers niveau doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis des enfants en situation difficile afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Mots clés : Enfants en situation difficile, réinsertion, mécanismes de réinsertion

## **ABSTRACT**

The phenomenon of children in difficult situations takes breadth to Cotonou. These children for various reasons find themselves in the street and are recovered by shelters such as Carrefour Listening and Orientation of Sainte Rita and Laura Vicuña home.

This research aimed to analyze the reintegration of these children mechanisms taking into account the socio-economic and cultural factors of inertia reintegration, is the result of a combination of qualitative and quantitative data collected from different actors that constitute our sample. Participant observation, document review and individual interviews are the techniques used to collect data that are analyzed using an interactionist approach.

The results of our investigations show that the long-term success in school, work and family reintegration of children depends both reintegration mechanisms established by the centers of economic and socio-cultural environment in which the child is reinserted after his stay in the reception centers. Thus, the actors at various levels must assume vis-à-vis children in difficult circumstances responsibility to improve their living conditions.

**Keywords:** Children in difficult situations, reintegration mechanisms

## INTRODUCTION

L'enfance en situation difficile est un phénomène social qui se manifeste tant dans les pays développés que dans ceux en développement comme le Bénin. Actuellement, ce phénomène prend sa source au sein de la famille. La famille, bastion de l'intimité et du développement, jadis, était un lieu où l'enfant avait plus de chance d'être protégé contre les agressions de toute nature. Chaque jour, les faits divers rapportés par les chercheurs témoignent de la situation difficile des enfants. A cet effet, Monestier (1998) stipulait que *«Travail, guerre, prostitution, tel est le triptyque sur lequel s'appuie à l'heure actuelle l'asservissement de plus de 300 millions d'enfants de 5 à 14 ans. Leur exploitation, dans des souffrances physiques, psychiques et morales indescriptibles, est universellement répandue, et constitue une des caractéristiques de notre époque.»* C'est dire que le phénomène de l'enfance en situation difficile est un fléau planétaire, son ampleur et son évolution ces vingt dernières années pourraient interdire tout optimisme d'éradication. Les enfants en situation difficile sont ainsi privés des droits de l'Homme qui, selon Rivero (1997) relèvent du droit naturel. Pour lui, *«l'homme parce qu'il est homme, possède un ensemble de droits, inhérents à sa nature, et qu'on ne peut méconnaître sans porter atteinte à celle-ci. Peu importe que le droit positif, propre à un pays, ou à un temps ne les consacre pas : même bafoués par la législation d'un Etat, les droits de l'homme, pour ceux qui en acceptent, n'en subsistent pas moins. La notion transcende donc sa reconnaissance par les textes».* Ainsi conçus, les droits de l'Homme s'appliquent à tout être humain, en particulier les enfants, sans distinction de race, de religion, d'ethnie, de naissance, de sexe d'appartenance sociale etc. Mieux, une société ne pourra survivre si elle ne se préoccupe pas davantage de l'état des droits individuels de ses membres les plus vulnérables que sont les enfants.

La situation des enfants dans le monde devient préoccupante et interpelle la conscience collective. C'est dans cette optique que certaines structures telles que le SCDIH (Service de la Charité pour le

Développement Intégrale de l'homme) et les Sœurs Salésiennes de l'archidiocèse de Cotonou, ne ménagent aucun effort pour venir en aide aux enfants en situation difficile, dont les droits les plus élémentaires sont bafoués. Ceux-ci restent et demeurent cependant des êtres humains en dépit de toutes les tortures qu'on leur inflige. Pour mieux prendre en charge les enfants, les autorités de l'archidiocèse de Cotonou ont créé plusieurs centres et foyers qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile. On peut citer entre autres le foyer Laura Vicuña de Zogbo qui est géré par les sœurs salésiennes et le CEO (Carrefour d'Ecoute et d'Orientation) de Sainte Rita qui est fonctionne sous la responsabilité du SCDIH. Ce foyer et ce CEO ont pour activité principale la prise en charge et la réinsertion des enfants en situation difficiles. Dans l'exercice de cette activité, certains facteurs remettent en cause la réinsertion de ces enfants.

Le présent sujet intitulé «réinsertion des enfants en situation difficile à Cotonou» apporte des informations au plan théorique et méthodologique sur la réinsertion de ces enfants d'une part et analyse les mécanismes de leur réinsertion ainsi que les facteurs socio-économiques et culturels qui sont des facteurs d'inertie à la réinsertion des enfants d'autre part.

Il est articulé en deux parties. Chacune des parties comprend deux chapitres statuant, l'un sur le cadre théorique et l'autre sur le cadre pratique. La seconde partie comprend aussi deux chapitres. Le premier aborde les mécanismes de réinsertion et le deuxième chapitre analyse les facteurs d'inertie à la réinsertion des enfants en situation difficile.

# PREMIERE PARTIE :

## CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

## CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE

La prise en charge des enfants défavorisés dans les centres et foyers aboutit à leur réinsertion la plus part du temps. Ce chapitre est consacré à l'élaboration du cadre théorique abordant la notion de réinsertion des enfants en situation difficile qui pose divers problèmes. Tout au long de notre travail, nous allons utiliser "centre" pour désigner aussi bien le CEO de Sainte Rita que le foyer Laura Vicuña.

### 1- CADRE THEORIQUE

#### 1.1- PROBLEMATIQUE

##### ► PROBLEME

Tous les enfants naissent égaux et ont donc les mêmes droits. Ils sont vulnérables et dépendent de leur environnement. Pleins d'espoir, ils aspirent à vivre dans la quiétude, jouir de leurs droits au sein de la cellule familiale pour construire et affirmer leur personnalité afin de s'épanouir dans la société. En d'autres, termes par l'intermédiaire de la famille et de la société, les enfants font leur apprentissage social et leur intégration sociale pour s'épanouir. Mais pour plusieurs enfants, l'expérience de l'enfance diffère de cet idéal.

Agent de socialisation et source de solidarité, la famille transmet des valeurs et des normes, produit un lien social et assure la cohésion sociale. Même si elle connaît des changements et des formes multiples, la famille reste présente dans la vie quotidienne. Elle est le lieu qui protège contre l'exclusion sociale et tout être en dépit de son âge y reçoit protection et réconfort. Mieux, la famille permet l'identification de chaque personne grâce à ses références. Elle demeure, quelque soit le type de parentalité qui la caractérise, la cellule de base de toute société ;

elle est notamment un lieu essentiel à l'épanouissement de l'enfant. L'impact tant positif que négatif qu'exerce la famille sur le développement de l'enfant ainsi que son adaptation sociale et scolaire est aujourd'hui parfaitement reconnue par la communauté scientifique et par les responsables politiques et éducatifs. En effet, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) promeut une approche holistique de l'enfant dont le développement ne peut être assuré qu'au sein de sa famille, sauf si le placement de l'enfant est jugé dans son intérêt supérieur.

Cependant, diverses raisons telles que les mutations sociales, l'urbanisation, les conflits ethniques ou régionaux, la séparation des géniteurs, le remariage des parents ou le décès des géniteurs et la pauvreté, ont entraîné l'éclatement des cellules familiales et communautaires traditionnelles d'entraide, de solidarité et d'éducation. La cohésion sociale étant menacée, la famille perd progressivement ses vertus protectrices et socialisatrices. Les premières victimes d'une telle transformation des attributs de la cellule familiale sont les enfants qui perdent leur place de choix dans leurs familles et aussi dans la société. C'est dire que les mutations sociales et familiales ont profondément modifié le statut et l'identité de l'enfant. La fonction sociale qu'il remplit ainsi que sa visibilité sociale ont considérablement changé.

Par ailleurs, il y a plus d'un siècle qu'a été votée la loi du 24 juillet 1889 « *sur la protection des enfants maltraités moralement ou abandonnés* ». Cette loi pose en principe que les droits des parents sont surtout des devoirs envers leurs enfants et qu'il entre dans les missions de l'Etat de contrôler le bon usage fait de ces prérogatives par les titulaires.

Aujourd'hui, les interventions législatives en faveur de l'enfance malheureuse se sont multipliées et chacune a ajouté une nouvelle

procédure ou un nouvel acteur à l'ensemble destiné à assurer la protection des enfants. L'Etat dans son administration sanitaire et sociale comme dans ses instances juridiques, les municipalités, les associations de protection de l'enfance malheureuse, tant d'acteurs institutionnels, agissent par le biais de milliers de personnes (ONG, éducateurs sociaux, enseignants, chercheurs, associations...) pour tenter d'améliorer les conditions de vie de ces enfants en situation difficile. Pourtant, qui oserait prétendre que l'efficacité du dispositif est satisfaisante? A la lecture des statistiques, l'UNICEF (2011) affirme « *la criminalité et la violence touchent des centaines de millions d'enfants dans les zones urbaines. Certains comme victimes et d'autres comme participants ou témoins* ». Pourquoi tant de compétence, de dévouement, d'argent mis à la disposition de l'enfant en situation difficile et si peu de résultats tangibles?

Livrés à eux-mêmes et sans repères, ces enfants se retrouvent dans la rue où ils sont exposés à de multiples dangers. Pour survivre, certains d'entre eux s'adonnent à toutes sortes de vices tels que le vol, la drogue, la délinquance, la mendicité, la prostitution, les petits travaux dans les marchés ou dans les rues et parfois à la criminalité. D'autres par contre subissent le phénomène des enfants placés appelés "**Vidomègon**" où ils sont soumis à toutes sortes de maltraitements à savoir les sévices corporels et moraux, les surcharges de travaux, les abus sexuels et sont souvent objet de trafic. Très tôt, ces catégories d'enfants, appelés ici "enfants en situation difficile (ESD)", sont confrontés à la dure réalité de la vie où ils sont privés de tous leurs droits même les plus élémentaires et sont purement et simplement "chosifiés". Actuellement, il peut être ajouté à ce lot d'enfants en situation difficile, les enfants dits sorciers (information collectée auprès de certains parents d'enfants au cours de l'enquête de terrain).

Au Bénin, certains enfants en situation difficile sont pris en charge par les œuvres de l'Eglise catholique. Au nombre de ces œuvres, il y a le SCDIH et les Sœurs Salésiennes. Le centre de Sainte Rita s'occupe de l'accueil, de la prise en charge et de la réinsertion de ces enfants tandis que le centre Laura Vicuña s'investit dans la réinsertion socio-éducative, professionnelle et la réinsertion familiale de l'enfance en situation difficile. Ces différentes réinsertions malgré qu'elles suivent des étapes bien définies ne réussissent pas toujours puisque certains enfants en situation difficile, une fois réinsérés retournent dans la rue ou dans le centre.

Il convient donc de chercher à connaître les mécanismes de réinsertion de ces centres et les facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion de ces enfants. Dès lors la question principale qui se pose est la suivante : les mécanismes de réinsertion mise en place par les centres étudiés sont-ils appropriés à la réinsertion scolaire, la réinsertion professionnelle et à la réinsertion familiale de ces enfants compte tenu des facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion des enfants ? Dans cette quête, des hypothèses sont émises pour permettre d'atteindre les objectifs principaux de cette recherche.

#### ► HYPOTHESES DE TRAVAIL

- Les actions en faveur des enfants en situation difficile sont liées aux rôles et responsabilités des acteurs dans la réinsertion des enfants.
- Les mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile permettent l'adaptation de l'enfant en société.
- Les facteurs socio-économiques et culturels influencent la réinsertion des enfants.

## ► OBJECTIFS DE RECHERCHE

→ Objectif global

Analyser les mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile dans la vie sociale en tenant compte des facteurs socio-économiques et culturels d'inertie de l'environnement.

→ Objectifs spécifiques

- Identifier les rôles et responsabilités acteurs dans la réinsertion des enfants en situation difficile.
- Décrire les mécanismes de réinsertions scolaire, professionnelle et familiale des enfants par les centres.
- Apprécier les facteurs d'inertie d'ordre socio-économiques et culturels à la réinsertion des enfants après leur séjour dans les centres.

## 1.2- JUSTIFICATION

### 1.2.1- Justification du sujet de recherche

C'est au sein de sa famille que l'enfant se développe ; elle est le creuset de l'épanouissement de l'enfant. C'est un lieu où l'enfant doit se sentir protégé et rassuré. Mais paradoxalement, il arrive des moments où la cellule familiale devient un puissant vecteur de violence, un site d'anxiété et de destruction pour les enfants qui y vivent. Cette violence familiale affecte l'enfant sur tous les plans. UNICEF (2012) affirme qu' « une exposition précoce à un environnement violent peut ébranler la confiance des enfants dans les adultes et l'ordre social et compromettre leur développement. Les enfants qui grandissent dans un climat de violence affichent des résultats scolaires médiocres ainsi que des taux d'abandon scolaire plus élevés et présentent des problèmes d'anxiété, de dépression, d'agression et de maîtrise de soi ». Fuyant un tel site, les enfants se retrouvent dans la rue et subissent toutes les conséquences qu'implique l'éducation de la rue. De plus, le temps de l'enfance est synonyme

d'amour parental, de protection familiale, de joie des premières découvertes, d'univers ludiques, d'apprentissage d'une vie harmonieuse en société. Pourtant, pour des millions d'enfants, ce temps-là n'est ou ne sera qu'un triste et sombre souvenir, qu'il leur faudra essayer d'atténuer ou d'effacer souvent en vain, une fois devenus adultes ; s'ils parviennent à survivre à la faim, à la soif, aux travaux dangereux et mal rémunérés, à la prostitution, aux abus sexuels, aux endémies, aux harcassements de la police, aux tracasseries de la justice, à la prison, aux drogues destructrices, au travail domestique transformé en esclavage et à l'exclusion sociale.

Il est aisé de constater que jadis, objet de choix et de désir ayant une valeur fondamentale dans la société africaine, l'enfant était une source de richesses. Victor Hugo cité par Ngugi (1983) écrit *«Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris»*. De même, les Etats parties signataires de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989, reconnaissent *« le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental spirituel, moral ou social.»* Mais aujourd'hui, l'enfant a perdu progressivement son identité et sa valeur au sein de la société. Il subit régulièrement des chocs psychologiques, sociaux et physiques. De plus en plus, relégué au second plan, perdant toutes ses prérogatives, l'enfant se retrouve dans une situation très défavorisée. Unanimement condamnée, mais universellement répandue, l'enfance malheureuse devient dès lors, l'une des scandaleuses caractéristiques de notre

époque. Exaspéré par cette situation alarmante et cruelle des enfants, Monestier (1998) affirme: « *Travailleurs forcés, esclaves sexuels, soldats malgré eux, ils sont aussi l'objet de l'embrigadement par le crime organisé, de mutilations pour la mendicité ou à des fins de trafic d'organes, d'exécutions extrajudiciaires, du commerce de l'adoption. Rien ne leur est épargné! Tous les continents sont concernés par ces dénis d'humanité*».

Accordant une place de choix à la personne humaine en général et aux enfants en situation difficile en particulier, certaines structures (le SCDIH et les Sœurs Salésiennes) décident de redonner à ces enfants la joie de vivre en facilitant leur réinsertion dans divers domaines (réinsertion scolaire, réinsertion professionnelle et la réinsertion familiale) grâce à certains acteurs. Il serait intéressant de connaître les mécanismes de réinsertion de ces enfants et les facteurs socio-économiques et culturels qui sont des facteurs d'inertie à leur réinsertion dans la commune de Cotonou.

#### 1.2.2- justification du cadre de recherche

La commune de Cotonou est située sur le cordon littoral qui s'étend entre le lac Nokoué et l'océan Atlantique. Elle représente la seule commune du département du Littoral et est limitée au Nord par la commune de sô Ava et le lac Nokoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la commune de Sèmè-kpodji et l'Ouest par la commune d'Abomey-calavi (Mission de décentralisation, 2006). La commune de Cotonou s'étend sur une superficie de 79km<sup>2</sup>. Subdivisée en treize (13) arrondissements, elle est composée de cent quarante quatre (144) quartiers dont la population est estimée à 834.856 habitants

communiquant en diverses langues (Effectif de la population en 2009 selon l'INSAE (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique). C'est dans cette commune que se situent les structures en charge de la réinsertion de ces enfants défavorisés.

De plus, la situation géographique de Cotonou, fait de Cotonou l'une des localités où est implanté le marché Dantokpa où divers acteurs nationaux et étrangers exercent des activités commerciales lesquelles nécessitent l'utilisation d'une grande main d'œuvre. En effet, (s'ils ne sont pas exportés vers les pays transfrontaliers), la majorité des enfants en situation difficile sont convoyés vers Cotonou et sont exploités dans le marché Dantokpa par leurs tuteurs ou tutrices. Les centres étudiés sont implantés à Cotonou. Il s'agit du centre Laura Vicuña des sœurs salésiennes à ZOGBO et du centre de Sainte Rita de SCDIH (Service de la Charité pour le Développement Intégral de l'Homme) qui accueillent et hébergent ces enfants. Ces deux centres sont implantés dans la ville de Cotonou.

### 1.3- CLARIFICATION DES CONCEPTS

Pour faciliter la compréhension de ce travail, il serait utile de clarifier certains mots et expressions.

**Enfant**: L'origine du mot enfant est latine : **“infans”** qui signifiait, chez les Romains « qui ne parle pas ».

Etymologiquement, les termes d'«enfant» et «enfance» renvoient d'abord à une notion d'inachèvement, infans signifie celui qui ne maîtrise pas le langage. On peut constater qu'à cette première connotation d'inachèvement vient s'ajouter celle de l'assujettissement. Un enfant est un être humain dont le développement se situe entre la naissance et la puberté.

Le mot 'enfant' est défini dans le dictionnaire Lexis comme « *garçon ou fille n'ayant pas encore atteint l'adolescence* ». Dans le dictionnaire universel, édition 2000, l'enfant est défini comme étant « *un être humain dans l'enfance.*»

Quant aux Nations Unies, elles définissent l'enfant à travers l'article 1 de la convention relative aux droits de l'enfant par « *tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.*» L'enfance constitue une période de maturation de l'être humain qui requiert une attention particulière de la part des parents. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant définit dans son article 2, l'enfant comme étant « *tout être humain âgé de moins de 18 ans* ». La législation béninoise, dans sa définition de l'enfant, a adopté celle de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant.

De même, Boyden (1998) affirme que « *l'enfant peut être défini par rapport à son aptitude et sa maturité qui varient en fonction des milieux de vie, des contextes, des cultures, etc., ce qui fait parfois de l'âge un élément trompeur car les croyances et pratiques peuvent varier d'une communauté à l'autre et dans le temps* »

Par ailleurs, selon Lyotard et Deldime (1988) « *bien que vulnérable, l'enfant est être humain qui détermine ses parents, son cercle familiale comme il est déterminé par eux. De, même, la famille et l'école constituent des relais essentiels de son éducation* ». C'est dire que, la vulnérabilité de l'enfant oblige les parents, le cercle familial, l'école (formelle ou celle de la rue, ou les centres d'apprentissages) et même la société à protéger l'enfant sur tous les plans afin d'amorcer son développement et à œuvrer pour son épanouissement afin d'éviter qu'il intègre le cercle des enfants en situation difficile.

Vu la diversité de la définition donnée au concept "enfant" nous avons opté pour celle de la Charte Africaine en considérant « l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. » Le choix de cette définition du concept « enfant » dans l'article 2 de la Charte Africaine des Droits et

du Bien-être de l'enfant est guidé par le fait qu'elle met l'accent sur le critère d'âge. Dans les structures qui font l'objet de notre sujet de recherche, ce même critère d'âge est important et détermine l'acceptation des enfants défavorisés dans les centres d'accueil. Toutefois, nous avons constaté qu'il existe des enfants qui ne répondent pas à ce critère qui séjournent dans ces centres.

### **Enfants en Situation Difficile (ESD):**

De nombreuses Organisations Internationales dont l'UNICEF distinguent sept (07) groupes prioritaires d'enfants en situation difficile qui sont :

- Enfants de la rue ou mineurs urbains ;
- Enfants mineurs en stratégie de survie ou enfants travailleurs ;
- Enfants maltraités et négligés, sujets à des coups et blessures au sein ou en dehors du groupe familial ;
- Enfants placés ;
- Enfants victimes des conflits armés ;
- Enfants victimes des catastrophes ;
- Enfants en danger moral. (UNICEF 1995)

Quant aux centres faisant l'objet de la recherche, il définit les enfants en situation difficile comme l'ensemble des :

- « enfants\ jeunes égarés (qui ont perdu leur route ou leur repère géographique) ou errants (sans domicile fixe) ;
- enfants\ jeunes en fugue pour cause de maltraitance ou victime de trafic ;
- enfants\ jeunes en conflit avec les parents ou en conflit avec la loi.»

De ces différentes définitions, il en ressort que les enfants en situation difficile sont ceux qui, pour une raison ou une autre, ne vivent pas dans des conditions normales favorables à leur plein épanouissement. Les

faits qui rendent difficile leur situation sont d'ordre social, culturel, économique, politique, sentimental, biologique et naturel. Ces enfants peuvent se retrouver au sein de la cellule familiale, dans la rue ou dans des centres d'accueil et d'orientation.

La loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, entend par l'expression "enfant en situation difficile" : l'enfant qui ne jouit pas de ses droits fondamentaux et qui n'a pas accès aux services sociaux de base tels que la santé, le logement, l'alimentation et l'éducation.

De tout ce qui précède, on peut retenir que "l'enfant en situation difficile" est l'enfant qui est privé de ses droits fondamentaux.

Ces enfants ont besoin d'aide. C'est ce que les structures s'évertuent à faire en les prenant en charge dans les centres d'accueil jusqu'à leurs réinsertions.

**La réinsertion**: peut être définie comme une réintroduction d'un individu dans un groupe ou dans une société (école formelle, centre d'apprentissage ou la famille). Ce groupe ou société peut être nouveau à l'individu ou peut-être son groupe d'origine avec lequel il avait rompu ses liens pour diverses raisons.

Elle est un processus consistant à réintroduire dans un groupe donné une personne qui se serait écartée des règles, des normes et des valeurs préétablies par ce groupe en lui faisant bénéficier des mesures (soins, soutiens, accompagnements).

On peut retenir dans le cadre de notre travail que la réinsertion est le processus qui consiste à introduire les enfants en situation difficile soit à l'école, soit dans un centre d'apprentissage ou en famille grâce aux soutiens des centres en vue de favoriser l'épanouissement de ces enfants.

#### **1.4- DELIMITATION THEMATIQUE**

La question de réinsertion des enfants en situation difficile dans la vie socio professionnelle et familiale est un objet complexe qui demande l'articulation de deux champs disciplinaires transversaux, la sociologie de la famille et la sociologie de l'éducation.

#### **1.5- LES AXES DE LA QUESTION**

Le phénomène des enfants en situation difficile a fait l'objet de plusieurs recherches. Ceci se justifie par l'abondante documentation disponible. Toutefois, les investigations ne se sont pas appesanties sur l'aspect de la réinsertion et les facteurs qui handicapent la réinsertion de ces enfants par les centres d'accueil. Ayant donc suscité très peu de recherche, la documentation prenant en compte cet aspect de la question est restée restreinte.

Assaba (2000), précise qu'au-delà de toutes les valeurs familiales et mêmes celles transmises par toute la communauté, qu'en réalité : "la véritable éducation est celle de la liberté par la liberté". C'est dire que l'éducation de l'enfant surtout celle de l'enfant défavorisé requiert son adhésion pour réussir.

Les enfants présents dans les centres d'accueil, quand bien même n'étant pas dans leur famille d'origine, bénéficient d'une prise en charge par des personnes directement impliquées à travailler pour qu'au terme de leur séjour, ces enfants fassent une réinsertion réussie.

Pour Akuesson (2010), les limites de la réinsertion de ces enfants trouvent leur origine dans divers domaines à savoir : la démographie, l'éducation, l'économie, la culture, les institutions et parfois même dans la qualification des personnes devant assurer la réinsertion de ces enfants durant leur séjour dans les centres d'accueil. Il a le mérite de soulever que la qualification professionnelle de certains acteurs en

charge des enfants en situation dans les centres, peut remettre en cause la réinsertion de l'enfant. Cependant, dans ses analyses, il n'a pas mis l'accent sur l'environnement familial d'où l'enfant a fugué pour se retrouver dans le centre. Lequel environnement qui ne connaîtra pas de changement majeur avant la réinsertion de l'enfant.

Perron et al (2005), présentent les bonnes intentions du discours relatif aux enfants en difficulté se marquant, de façon frappante par des changements de vocabulaires. Pour eux, l'enfant en difficulté contribue le plus souvent à définir son statut scolaire et plus tard son statut social. L'enfant ou le jeune en situation difficile qui, quand bien même, paraît indésirable voire dangereux est un être faible, innocent et mérite de la société attention, protection, amour et considération. Ils invitent alors le personnel de la prise en charge de ces enfants à prendre le relais dans l'éducation, car pour eux, il peut être de par sa formation, un tiers et un médiateur fort utile entre les parents, l'enfant et l'école. Les auteurs ont abordé le rôle du personnel des centres éducatifs en vue de soulager les problèmes psychologiques de l'enfant en difficultés. Toutefois, ils n'ont pas mis l'accent sur le relais que devraient constituer les parents de l'enfant après l'école.

Monseigneur Guerry (1962) dans son ouvrage développe la dimension sociale de l'Eglise. Divisé en trois parties, l'ouvrage aborde respectivement le dessein d'amour de Dieu pour l'humanité, la famille comme cellule vitale de la société et enfin dans la troisième partie la doctrine sociale et l'action ecclésiale. Pour l'auteur, « *la doctrine sociale de l'Eglise est un ensemble de conceptions que le Magistère vivant puise dans la loi naturelle et la révélation, adapte et applique aux problèmes sociaux de notre temps, afin d'aider, selon la manière propre de l'Eglise, les peuples et les gouvernants à organiser une société plus humaine, plus conforme au dessein de Dieu sur le monde* ».

L'analyse de Guerry, en rappelant l'origine de la doctrine sociale de l'Eglise Catholique et l'importance de la famille dans la constitution de la

vie de tout être humain et surtout de l'enfant en particulier, nous permet de cerner les fondements des œuvres salvatrices de l'Eglise Catholique et par ricochet les raisons des diverses actions sociales menées par les structures à l'endroit des populations et en particulier à l'endroit des enfants en situation difficile vivant dans les différents centres.

Toutefois, l'opinion de Guerrry est plus accentuée sur la vie spirituelle de l'homme qui pourrait être plus meilleure si l'homme dans sa quête du bien-être essaie de tenir compte du projet de Dieu pour son existence. L'auteur s'éloigne un peu du vécu quotidien de l'homme, vécu qui empêche l'homme de se consacrer à Dieu si certains de ses besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits.

De plus, Alfandari (1989) après une analyse des causes de l'enfance difficile, énumère trois missions fondamentales et prestations en matière d'aide sociale à l'enfance :

- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, si possible à leur famille, confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre;
- Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles;
- Mener des actions de prévention face aux mauvais traitements à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et participer à la protection de ceux-ci.

L'auteur, à travers ces missions, jette les jalons qui peuvent non seulement participer à la réinsertion des enfants en situation difficile mais aussi peuvent aider à réduire le nombre de ces enfants grâce aux soutiens apportés aux parents de ces enfants défavorisés.

Seulement l'analyse d'Alfandari est restée un peu théorique ou peut s'appliquer plus facilement aux pays développés dans la mesure où ses propositions ne tiennent pas compte des réalités des différents Etats surtout les Etats africains où le phénomène de l'enfance difficile prend des ampleurs inquiétantes face à des moyens de lutte vraiment réduits ou quasi inexistantes ne permettant pas de s'occuper des enfants moins encore de soutenir leurs parents.

L'UNICEF (1990) a recommandé une étude sur les enfants en circonstance difficile du Bénin particulièrement ceux de Cotonou. A la fin des investigations, les chercheurs ont adressé un rapport contenant les résultats et les analyses de cette étude à l'UNICEF. Dans ce rapport, les chercheurs ont posé la problématique des enfants de la rue comme étant un phénomène qui est en extension et qui a son siège à Cotonou. Les chercheurs constatent également que le nombre croissant des enfants en situation difficile est dû aux conséquences de l'industrialisation, de l'urbanisation et surtout de l'éclatement des structures traditionnelles de base, et au fait que ces enfants sont issus dans la plupart des cas, de familles extrêmement démunies, nombreuses et polygames.

Pour remédier à une telle situation, l'étude a suggéré entre autres :

- La prise en compte par l'Etat, des initiatives visant la promotion et le bien-être des enfants en général et des enfants en situation difficile en particulier;
- La constitution d'un fonds spécial par les organismes et organisations internationaux (l'UNICEF, l'UNESCO l'OMS) pour prendre professionnellement en charge les enfants dont les parents seraient démunis;
- La sensibilisation des responsables politiques à divers niveaux sur la situation que vivent les enfants de nos jours.

Enfin, l'étude appelle à l'élévation des consciences de tous les parents pour que l'enfant béninois reste en tout état de cause un trésor.

Ces chercheurs, lesquels ont eu le mérite d'avoir déterminé au prime abord les raisons qui sont à la base du phénomène des enfants de la rue, nous ont démontré qu'aucune action sérieuse ne saurait être envisagée si les causes du phénomène ne sont pas déterminées au préalable.

Les auteurs de l'étude ont préconisé des solutions d'ordre général mais aucun accent n'a été mis sur les centres de récupération et les activités de réinsertion socioprofessionnelle de ces enfants, qui sont aujourd'hui de véritables acteurs de la lutte contre l'enfance malheureuse même-ci le désengagement de certains parents bloquent l'achèvement des actions de réinsertion durable de ces centres.

Par ailleurs, à la conférence de Jomtien en Thaïlande, l'UNESCO (1990) s'est vu confier la responsabilité de veiller à ce que ses Etats membres s'attachent activement à éliminer les disparités éducatives qui peuvent exister au détriment de certains groupes : les pauvres, les enfants des rues et les enfants qui travaillent.

A la suite de cette conférence, l'UNESCO a élaboré et mis en œuvre en 1992, avec la collaboration de l'UNICEF, un programme d'éducation en faveur des enfants défavorisés pour répondre au souhait exprimé par la communauté internationale en matière d'éducation pour tous.

Ce programme vise donc à répondre, le plus directement et concrètement possible, aux besoins éducatifs des enfants ainsi qu'aux besoins professionnels des partenaires en action sur le terrain : les éducateurs des rues, les responsables de la justice et de l'ordre public, les psychologues spécialisés dans l'aide aux enfants en situation difficile, les travailleurs sociaux en général.

Parmi les nombreux services offerts aux enfants par la société civile, l'éducation et la formation professionnelle paraissent être les plus difficiles à mettre en place, à gérer et à financer au sein des projets de réhabilitation. A cet effet, pour mieux résoudre les problèmes de ces enfants défavorisés et organiser ses domaines interventions, l'UNESCO s'est posée plusieurs questions :

- Comment réussir à intégrer durablement un enfant désespéré et en rupture sociale dans un processus éducatif et de formation ?
- Comment le maintenir jusqu'au bout dans un cycle de formation formelle ou non formelle ?
- Quelles formes et quel contenu d'enseignement lui proposer ?
- Comment, au sein des communautés à risque, empêcher les enfants (par l'éducation) d'aller vivre dans la rue ?
- Comment, au bout du processus éducatif, aider les enfants à s'insérer dans la société ?
- Comment éviter qu'ils retombent dans le désespoir ?

Les réponses à ces diverses questions et préoccupations ont amené l'UNESCO à définir les principaux domaines d'actions de son programme.

Ainsi l'UNESCO décide d'accentuer ses efforts sur :

- La sensibilisation du public afin d'éveiller la conscience des populations sur les droits de ces enfants défavorisés ainsi qu'à leurs besoins éducatifs particuliers ;
- La collaboration technique avec les professionnels de terrain, pour développer et renforcer, leurs compétences professionnelles afin de faciliter l'accès du plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents à une éducation de base et à des formations de qualité.

- Le développement des relations de partenariat et mobilisation de ressources publiques et privées pour une plus grande efficacité des actions à mener afin de satisfaire aux besoins éducatifs urgents de ces enfants.
- La mobilisation pour une mise en œuvre concrète de la volonté politique des Etats membres, pour rendre durables les actions entreprises et pour aider à éliminer les causes réelles du phénomène de l'enfance malheureuse.

En somme, cette conférence en rappelant les droits de l'enfant, a jeté les jalons d'une meilleure prise en charge de celui-ci quelque soit son rang social. De plus, les dispositions prises par l'UNESCO ont eu le mérite de dénoncer non seulement les causes et les conséquences de l'enfance malheureuse mais aussi ont mis sur pied des projets qui œuvrent pour l'éducation scolaire et professionnelle des enfants déshérités dans des centres sociaux. Mieux, dans ces projets, l'UNESCO prévoit des formations adéquates pour les moniteurs de ces centres et interpelle les Etats à prendre leurs responsabilités à l'égard des enfants défavorisés. Toutes ces dispositions visent à améliorer les conditions de vie des enfants en situation difficile en mettant l'accent sur leur réinsertion à long terme. Toutefois, la mise en œuvre de ses résolutions est restée plus théorique que pratique. Seule l'éducation pour tous est appliquée timidement par certains Etats.

Dumurgier et Hawes (1993) en association avec l'UNICEF, proposent une stratégie de prise charge des enfants en situation difficile.

Divisé en deux parties, dont la première est intitulée : les enfants comme partenaires et la deuxième partie intitulée les messages de santé et l'action des enfants, cet ouvrage se base sur la déclaration signée par les chefs d'Etat en 1990 au sommet mondial sur l'éducation pour tous, en particulier pour les enfants des couches défavorisées. En effet, cette

déclaration rappelle que « les pauvres, les enfants des rues, les enfants qui travaillent ne doivent subir aucune discrimination dans l'accès aux formations ».

Pour les auteurs, il suffit de mettre en place une sorte de partenariat entre les enfants et les organismes s'occupant de leur bien-être. Ce partenariat consiste à former certains enfants déshérités sur les règles d'hygiène et à les envoyer ensuite sur le terrain pour qu'ils puissent à leur tour transmettre ces règles non seulement aux autres enfants mais aussi à leurs parents.

Mieux, ces auteurs ont eu le mérite de nous démontrer qu'une meilleure amélioration des conditions de vie des enfants implique quatre points à savoir:

- La promotion de la santé des enfants ;
- La protection d'une bonne croissance et d'un développement optimale pendant l'enfance ;
- Le renforcement du rôle des femmes ;
- Le respect du rôle de la famille.

C'est dire que le bien-être des enfants dépend à la fois de leur état sanitaire et des conditions de vie de leur famille. Mais ces auteurs, n'ont point tenu compte des réalités socio culturelles

Sur la même lancée, l'UNICEF (1996) approfondit sa réflexion sur les problèmes des enfants en situation difficile au Bénin. Dans sa réflexion, elle met l'accent sur trois parties de l'enfance. La première partie présente le milieu de vie de l'enfant et de la femme comme facteur capable d'influencer leur avenir. La deuxième aborde les étapes de la vie et enfin la dernière partie parle des perspectives pour améliorer la situation de l'enfant et de la femme. En effet, l'UNICEF combine les dimensions de la pauvreté et les aides sociales pour affirmer que « des actions à court et moyen termes doivent prendre en compte les faiblesses constatées dans

*les services sociaux de base, notamment les services de la santé et de l'éducation ainsi que ceux de la promotion économique. Il s'agit de rendre performants ces services, à travers l'adéquation de leur réponse à la demande en les rendant plus accessibles et plus disponibles».* D'après l'UNICEF, pour qu'un impact soit possible, il faudrait que les objectifs retenus, les stratégies adoptées pour les atteindre et les actions mises en œuvre s'adressent à l'ensemble des chaînes causales. C'est dire que la réinsertion des enfants défavorisés et par ricochet l'amélioration de leurs conditions de vie ne saurait être durable que si les diverses actions (surtout sanitaire, éducative et alimentaire) menées en leur faveur prennent en compte, dans leurs stratégies, en amont et en aval les différents facteurs qui handicapent le bien-être de l'enfant et de la femme. Cette réflexion de l'UNICEF a le mérite de nous démontrer que les œuvres sociales, à l'endroit des enfants en situation difficile, pour atteindre leur but doivent également viser les parents en particulier les mères. Ce qui réduirait le retour à la rue de ces enfants.

L'UNESCO (1995) aborde également le problème de réinsertion des enfants. Son ouvrage présente dix huit études de cas d'organisation œuvrant pour le bien-être des enfants en situation difficile. Il rassemble des informations sur l'éducation et sur la façon dont cette réinsertion peut être menée à travers ces dix-huit (18) projets de réinsertion. L'UNESCO, en montrant que travailler avec les enfants et pour les enfants est une manière de contribuer à leur épanouissement, répartit ses dix huit projets de son ouvrage en quatre parties :

- Dans la première partie du projet de réinsertion, l'UNESCO décrit sept projets caractérisés par le souci de réinsérer les enfants de la rue par l'éducation ;
- Dans la deuxième partie, il présente quatre projets visant la réinsertion de ces enfants par le travail ;

- Les trois projets de la troisième partie visent à améliorer la situation de ces enfants ;
- Enfin dans la dernière partie, le reste des projets s'intéresse aux aspects administratifs des centres qui accueillent les enfants en situation difficile.

Ce document met véritablement l'accent sur les problèmes des enfants en situation difficile surtout au niveau de sa troisième et dernière partie où il jette les jalons pour une meilleure réinsertion des enfants défavorisés par les centres qui s'occupent de ces derniers.

De plus, en 1997, plusieurs séminaires sur la cause des enfants en général et celle des enfants en situation difficile en particulier ont été organisés par l'UNICEF en collaboration avec le gouvernement béninois.

Parmi ces séminaires, nous pouvons citer:

- Le séminaire national sur la sauvegarde de l'enfance malheureuse pour un développement social harmonieux au Bénin, qui a eu lieu en Mars 1997 à Cotonou ;
- Le séminaire national sur les droits de l'enfant et la violence au Bénin, qui s'est tenu également à Cotonou en Novembre 1997.

Ces différents séminaires avaient pour but de trouver des solutions concrètes à la situation précaire dans laquelle sont plongés les enfants du Bénin. Ces solutions basées surtout sur la sensibilisation et la réinsertion socioprofessionnelle des enfants ont permis à la population béninoise de prendre conscience du vécu quotidien de ces enfants.

Par ailleurs, RABIOU (1998) dans son mémoire de maîtrise en sociologie intitulé «*la prise en charge sociale des enfants en situation difficile au Niger : cas de la communauté urbaine de Niamey*» a procédé à une analyse critique des aspects organisationnels de la prise en charge des enfants en situation difficile au Niger. Tout au long de son analyse, il a tenté de répondre à une question fondamentale : quels sont

les facteurs qui rendent aléatoires les actions entreprises en matière de prise en charge sociale des enfants en situation difficile au Niger? Il ressort de son analyse que les difficultés rencontrées sont dues à la non maîtrise des réalités socioculturelles du milieu dont sont issus ces enfants d'une part et à l'insuffisance des ressources financières et matérielles dont dispose la communauté d'autre part. Pour y remédier, l'auteur propose une réorganisation des structures s'occupant des enfants en situation difficile et la mise en place d'un système rigoureux de gestion de ces structures.

L'analyse de cet auteur, en nous renseignant sur la prise en charge sociale des enfants en situation difficile, a eu le mérite de nous informer sur les facteurs qui handicapent la réinsertion de ces enfants. Comme lui, nous essayerons à travers nos investigations d'analyser les facteurs socio-économiques et culturels qui entravent la réinsertion des enfants après leur séjour dans les centres.

Par ailleurs, AÏDASSO (2000) dans son mémoire de maîtrise en histoire intitulé « *les œuvres sociales de l'Eglise Catholique dans le diocèse de Cotonou : 1958-1996* » fait le répertoire des œuvres de bienfaisance de l'Eglise Catholique d'une part, et d'autre part analyse l'impact de ces œuvres sur la population avant de relever les insuffisances. Sans se focaliser sur les enfants en situation difficile, les recherches d'AÏDASSO ont le privilège de nous renseigner sur certains services sociaux des centres d'accueil catholiques et les stratégies à adopter pour pérenniser ses services.

S'intéressant particulièrement aux enfants de la rue, MITOUN (2004) dans son mémoire de maîtrise en *Jeunesse et Animation* aborde la réinsertion des enfants à travers le sujet de recherche « *Problématique de la réinsertion familiale des enfants de la rue au Bénin : le cas du Service de la Charité pour le Développement Intégral de l'Homme* ». Elle

morcelle son travail en quatre chapitres. Les trois premiers chapitres présentent successivement le cadre de l'étude, celui de la recherche puis la méthodologie du travail. Le dernier chapitre est consacré à la présentation et à l'analyse des résultats et à la proposition des suggestions. Dans son analyse, l'auteur cherche à connaître les raisons de l'échec de l'intégration familiale des enfants en situation difficile réinsérés après leur séjour dans les centres.

Son travail a le mérite d'aborder non seulement la réinsertion des enfants de la rue par le SCDIH mais également d'analyser l'implication des actions des centres sur la vie familiale de ces enfants.

Abondant dans le même sens la même question, GOUNGNI (2006) dans son sujet de recherche intitulé « *la problématique de l'éducation des enfants en situation difficile dans quelques institutions d'accueil privés au Bénin : cas de terre des hommes* » s'est intéressé à l'éducation que reçoivent les enfants dans ce centre de réinsertion sociale et en conclut qu'il y a des facteurs qui bloquent ce centre dans la prise en charge éducative des ESD. Il fait alors des suggestions à l'endroit des différents acteurs que sont les parents, les responsables du centre, les animateurs, les partenaires et aussi les pouvoirs publics afin que l'éducation donnée dans ce centre tienne compte véritablement de nos valeurs éducatives.

Au total, la plupart des documents et ouvrages consultés ont analysé les problèmes des enfants en situation difficile dans plusieurs contextes et sous divers angles et proposé des approches de solutions. Toutefois, tous les domaines ne sont pas explorés.

Pour notre part, le travail sera orienté vers l'analyse des mécanismes de réinsertion des enfants en situation pour en déduire les facteurs socio économiques et culturels d'inertie aux différentes réinsertions de ces enfants.

## **CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **1- NATURE DE LA RECHERCHE**

Le présent travail est orienté vers la recherche des mécanismes de réinsertion des enfants défavorisés par certaines structures et les facteurs d'inertie à la réinsertion. Par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixée, le travail ne peut faire uniquement l'objet d'une recherche qualitative. Il est complété par des données quantifiables.

### **2- MODELE D'ANALYSE**

Dans l'étude des mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile, la théorie de l'interactionnisme symbolique de George Herbert MEAD constitue un modèle d'analyse pertinent. Les origines de cette théorie s'enracinent dans la sociologie de la ville de Chicago à la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle a permis d'analyser les problèmes de déracinement culturel et d'insertion auxquels cette ville est confrontée. Les enfants en situation difficile sont aussi confrontés aux problèmes d'insertion. A partir de ce modèle, il s'agit d'appréhender l'influence des actions des centres étudiés sur les mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile d'une part et les facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion d'autre part.

### **3- TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES**

Les techniques utilisées dans la réalisation de cette investigation sont la revue documentaire, l'observation, l'entretien semi directif et la technique d'échantillonnage

### 3.1- Revue documentaire

Elle nous a aidée à faire l'état de la documentation existante sur les questions relatives aux enfants en situation difficile, ce qui nous a conduit à consulter deux types de documentation :

- Les documents et ouvrages d'ordre général

Ils nous ont informée sur le domaine de notre étude, l'époque, les auteurs, les théories et les différentes thèses portant sur le phénomène des enfants en situation difficile.

- Les documents et les ouvrages d'ordre spécifique

Ces documents ont permis de disposer des informations relatives à la prise en charge et à la réinsertion des enfants défavorisés ainsi qu'aux facteurs d'inertie à la réinsertion de ces enfants.

### 3.2- Observation

Cette technique a fait appel à nos sens et notre faculté d'analyse des situations et des faits. Pendant l'enquête elle nous a permis d'observer le phénomène et les acteurs tels que les enfants, les responsables, les parents ou tuteurs en situation réelle.

### 3.3- Entretien

C'est une technique d'interaction entre le chercheur et son enquêté. Compte tenu de la diversité des formes d'entretien existantes (entretiens directif, semi directif et libre), nous avons opté pour l'entretien semi directif. Ce dernier nous a permis de recueillir assez d'informations auprès de nos enquêtés. Mais, pour éviter que les enquêtés s'éloignent des objectifs du sujet de recherche, nous les canalisons en relançant habilement les discussions.

### 3.4- Technique d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage choisie est le sondage par choix raisonné qui consiste pour l'observateur à choisir son échantillon compte tenu de ce qu'il sait ou de ce qu'il suppose. Cette technique est choisie pour des raisons de fiabilité et de précision des données à collecter chez les enquêtés. Aussi avons-nous choisi un échantillon d'un effectif de cent vingt (120) personnes composées des responsables des centres, des enfants en situation difficile, des parents de ces enfants et enfin des partenaires qui contribuent à la réinsertion de ces enfants. La composition du groupe cible est présentée dans le tableau I :

**Tableau I: Composition de l'échantillon**

| Acteurs                              | Centres   | Effectif | Pourcentage (%) |
|--------------------------------------|---|----------|-----------------|
| enfants en situation difficile       | CEO   | 30       | 25              |
|                                      | Laura Vicuřa  | 30       | 25              |
| Parents\ tuteurs des enfants         | CEO   | 14       | 12              |
|                                      | Laura Vicuřa  | 14       | 12              |
| Responsables\ animateurs des centres | CEO   | 10       | 8               |
|                                      | Laura Vicuřa  | 10       | 8               |
| Partenaires                          | institutions, patrons d'ateliers, associations, volontaires | 12       | 10              |
| TOTAL                                |   | 120      | 100             |

Source: Données de terrain, 2013

## 4- OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Chaque technique fait appel à des outils de collecte bien appropriés. Pour notre part, nous avons fait usage de la grille de lecture et de la

grille d'observation respectivement pour la revue documentaire et l'observation. Quant au guide d'entretien il a été utilisé dans notre technique d'entretien.

## **5- ENQUETE**

### **5.1- Pré-enquête**

Pour mieux réussir les investigations, nous avons fait une pré enquête dans les différents centres. Pendant la période de juin à Août 2012, des visites ont été effectuées dans les structures. Ces visites se sont déroulées comme suit :

- **Au SCDIH**

Le Coordonnateur général de SCDIH, a été rencontré. C'est un prêtre de l'Eglise Catholique. Après une discussion approfondie sur le sujet de recherche et des apports de compréhension, le prêtre a donné par écrit une autorisation de stage dans le Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (CEO) de Sainte Rita. De plus, il nous a mis en contact avec des personnes ressources pour recueillir certaines informations nécessaires au bon déroulement du travail.

- **Au CEO Sainte Rita**

Dans ce centre, le responsable, nous a permis de visiter les locaux en sa compagnie. Au cours de la visite, il nous a informée de la vision du centre, ses activités et des catégories d'enfants qui y séjournent. Par la suite, il a relaté certains problèmes auxquels le centre est confronté.

- **Au niveau des sœurs salésiennes de Don Bosco**

Nous avons rencontré la sœur directrice de Laura Vicuña. Elle a apporté quelques idées sur le sujet de recherche et relaté les causes de l'enfance malheureuse au Bénin. Elle abordé brièvement les raisons de

création de ses centres dénommés foyers. Les autres informations ont été collectées pendant l'enquête grâce aux guides d'entretien.

## 5.2- Sources documentaires

Le libellé du sujet de recherche porte sur l'analyse d'un cas pratique qui prend en compte à la fois les comportements psychologiques et les attitudes sociologiques. Les lectures orientées vers la réinsertion des enfants et en particulier les enfants en situation difficile dans des centres d'accueil sont faites à travers des supports documentaires que nous avons retrouvés dans différents centres de documentation tels que le Centre Culturel Français (CCF) actuel Institut Français, les centres de documentation de l'archevêché de Cotonou, de la Caritas, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de la FLASH, de SCDIH, du CEO et la bibliothèque des foyers des sœurs salésiennes. A tout cela s'ajoute la consultation de certains mémoires présentés et soutenus par des étudiants qui abordent les problèmes sociaux des enfants en situation difficile et leur réinsertion dans leur diversité.

Par ailleurs, les documents trouvés à l'Institut Français de Cotonou nous ont renseigné sur ce qui est fait de part le monde dans le cadre de la prise en charge des enfants en général et ceux en situation difficile en particulier. De même, le centre de documentation de l'archevêché et celui de la Caritas, nous ont donné des informations aussi bien sur les actions menées par l'Eglise Catholique en faveur des indigents que sur les activités de réinsertion des enfants en situation difficile. De plus, les documents consultés à la salle de documentation de l'UNICEF et de l'UNESCO nous ont permis de cerner l'importance du phénomène des ESD dans le monde entier et les actions et projets mis au point pour réinsérer ces enfants dans plusieurs domaines.

Ensuite, les bibliothèques de SCDIH, du CEO et de Don Bosco nous ont fourni des informations sur le fonctionnement des centres et l'encadrement dont les enfants en situation difficile bénéficient.

Enfin, pour mieux canaliser la recherche nous avons eu recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en nous documentant à travers l'Internet. Ce réseau mondial d'informations nous a permis de prendre connaissance des expériences de réinsertion des enfants en situation difficile dans d'autres centres d'accueil à travers le monde.

### 5.3- Enquête proprement dite

Contrairement à la pré enquête qui a duré deux mois, l'enquête de terrain dans les divers centres s'est déroulée en trois mois. Elle s'est étendue de février à avril 2013. Pour mener à bien le travail de recherche, nous avons émis le vœu d'effectuer des stages dans les centres afin de mieux observer ces enfants défavorisés en présence et absence de leurs encadreurs. Ceci a facilité le contact avec ces enfants. Ce qui a fait naître entre les enfants et nous une sorte de confiance qui a rendu la communication plus aisée et les réponses à nos questions plus fiables.

De plus, nous nous sommes également déplacée vers certains partenaires et certains élus locaux pour avoir leurs points de vue sur la réinsertion de ces enfants ainsi que les raisons qui les ont poussés à venir en aide à ces enfants défavorisés dans les centres.

Quant aux parents de ces enfants, ils sont difficile à joindre. Ceux qui ont accepté de nous recevoir ont eu diverses réactions. Certains parents ont pensé que nous sommes un agent chargé du respect des droits des enfants venue constater et sanctionner les mauvais actes à l'encontre des enfants. Ainsi, ils refusent soit de nous parler soit ils se mettent à se

justifier en mettant l'accent sur la pauvreté qui est la raison principale de la situation de leurs enfants. D'autres parents, pensant recevoir de nous des aides surtout financières, relatent leurs problèmes quotidiens et en déduisent que c'est le manque de moyens qui est à la base de la condition défavorable de ses enfants.

De même, nous avons eu le privilège de discuter (sans prise de note directe devant l'enquêté ni support de questionnaire) avec quelques parents des enfants dits sorciers. Ces parents prétendent que leurs enfants n'ont pas fugué de la maison mais la famille les a chassés sous prétexte qu'ils sont les auteurs de certains décès qu'enregistre la famille. L'entretien avec les parents a pris plus de temps que prévu mais a été très fructueux car grâce à leurs informations, nous avons perçu d'autres aspects du travail de recherche. Le travail portant sur une grande population, il est utile de tirer un échantillon représentatif des enfants défavorisés, des parents, des responsables et des partenaires qui constituent les quatre groupes cibles retenus pour répondre aux préoccupations du travail de recherche.

## **6- TRAITEMENT DES DONNEES**

Les données collectées sur le terrain sont essentiellement traitées manuellement suivant les articulations des guides d'entretien. Ce travail manuel est complété par l'usage de certains logiciels tels que Word et Excel. A cet effet, le dépouillement est fait par catégorie d'acteurs en fonctions des groupes cibles.

## **7- LES DIFFICULTES RENCONTREES**

L'indisponibilité de certains responsables occupés dans les centres et en dehors des centres car en plus des activités internes, ils sont impliqués dans les enquêtes sociales pour la réinsertion des enfants. La rétention

d'informations et la timidité des enfants défavorisés a rendu la collecte des données difficile au début des investigations. De plus, la majorité d'entre eux ne s'exprime pas en français. Face à ce problème linguistique, nous étions contrainte de parler plusieurs dialectes pour échanger avec les enfants.

La sensibilité que présente la question réinsertion des enfants, suscite chez certains enquêtés, en l'occurrence les parents, une sorte de méfiance. Ils craignent de donner des informations qui pourraient les compromettre et refusent alors de répondre à certaines de nos questions impliquant leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants. Contrairement aux parents, les partenaires nous ont surpris par leur promptitude à répondre aux questions. Mais ne disposant pas d'assez de temps, ces partenaires n'ont pas pu donner tous les détails que nous aurions souhaité obtenir par rapport à certaines questions. De plus, les enfants étant réinsérés (surtout la réinsertion en famille génitrice ou famille d'accueil) dans tous les départements du Bénin, les interrogés dans ces différentes familles est difficile et revient très coûteux.

Au niveau documentaire nous n'avons pas trouvé assez d'ouvrages ayant véritablement abordé le sujet de recherche. Cependant, les rapports et les mémoires écrits par d'autres chercheurs sur « les enfants en situation difficile » nous ont aidé à mieux cerner certains aspects concernant le présent travail. Face à ces difficultés, des approches de solutions sont trouvées et les données ont été collectées et traitées.

La réinsertion des enfants en situation difficile par structures ne serait possible sans l'intervention de certains acteurs. Ainsi, il a été possible de catégoriser les différents acteurs.

# DEUXIEME PARTIE :

## DYNAMIQUE DES ACTEURS

## MECANISMES DE REINSERTION

## ET LES FACTEURS HANDICAPANT LA REINSERTION

## **CHAPITRE III: DYNAMIQUE DES ACTEURS**

Dans le cadre de ce travail, ceux qui sont appelés ici acteurs sont les cibles de notre échantillon. De plus, pour ne pas s'éloigner des objectifs préalablement fixés, il était question d'adresser à chaque catégorie d'acteurs un guide d'entretien bien déterminé. A partir des données recueillies sur le terrain d'étude, on peut classer ces acteurs en quatre catégories :

- Le personnel des centres;
- Les enfants en situation difficile ou les bénéficiaires des centres;
- Les parents des enfants;
- Les partenaires des centres.

### **1- LE PERSONNEL DES CENTRES**

S'occuper des enfants en général n'est pas chose aisée, ceci devient plus délicat lorsqu'il s'agit des enfants en situation difficile. Pour comprendre leurs problèmes, répondre à leurs attentes et les réinsérer, il faut être doté d'une certaine potentialité et travailler dans des conditions adéquates. Ainsi, nous nous sommes intéressée entre autres à la formation reçue par les responsables et les encadreurs des différents centres, leur situation matrimoniale, leur rémunération.

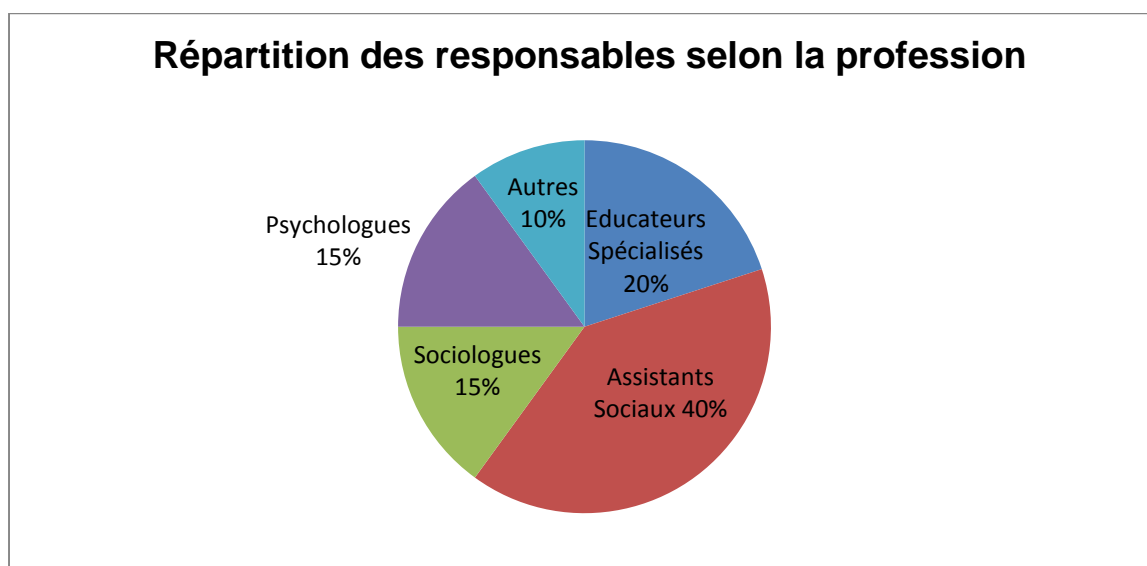
Pour faciliter le dépouillement dans le traitement des données nous avons condensé sous la rubrique "responsables" aussi bien les décideurs, les encadreurs que les animateurs des différents centres.

**Tableau II: Répartition des responsables par sexe**

| Sexe     | Effectif | Pourcentage % |
|----------|----------|---------------|
| Masculin | 5        | 25            |
| Féminin  | 15       | 75            |
| Total    | 20       | 100           |

Source : Données de terrain, 2013

Ce tableau montre que 75% des responsables des structures sont des femmes contre 25% d'hommes. La présence des animatrices permet aux enfants de bénéficier de l'affection maternelle dont-ils ont été privés dans la rue et même dans leur environnement familial.

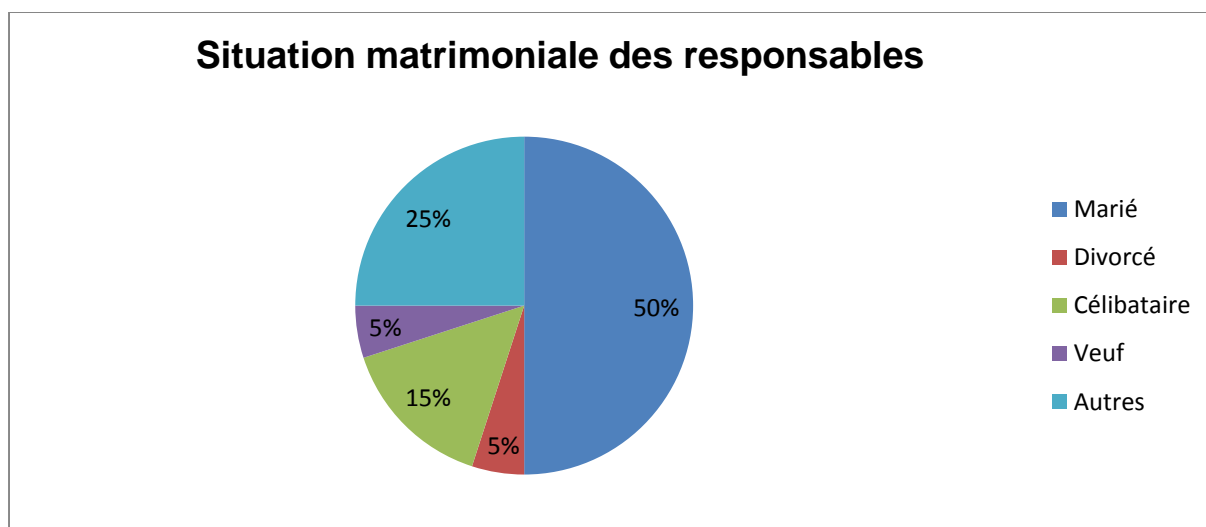
**Graphique 1: Répartition des responsables selon leur profession**

Source : Données de terrain, 2013

Ce graphique signale que 20% du personnel sont des éducateurs spécialisés contre le double (40%) qui ont reçu une formation d'assistant social. Les psychologues et sociologues représentent 30%. Ces derniers viennent ponctuellement dans les centres soit deux fois par semaines. C'est dire que le personnel a une qualification qui le

prédispose à s'occuper des enfants. De plus 10% du personnel ont reçu des formations n'ayant aucun rapport avec l'encadrement des enfants. Loin d'être un handicap dans le processus réinsertion des enfants, cette diversité de formation reçue par les responsables participe au contraire à l'épanouissement des enfants et au bon fonctionnement des centres.

### Graphique 2: Situation matrimoniale des responsables



Source : Données de terrain, 2013

La situation matrimoniale des responsables indique que la moitié est mariée tandis 50% d'entre d'eux sont regroupés dans la catégorie veuf, divorcé, célibataire et autres. Ceci montre que la moitié des encadreurs est confrontée souvent, dans leurs foyers, aux réalités de la vie familiale donc ils sont aptes à gérer une famille. Par conséquent, ils sont capables de s'occuper d'un centre ; mieux de la réinsertion des enfants défavorisés vivant dans ces centres dont ils ont la responsabilité.

**Tableau III: Répartition des responsables selon qu'ils sont des parents d'enfants**

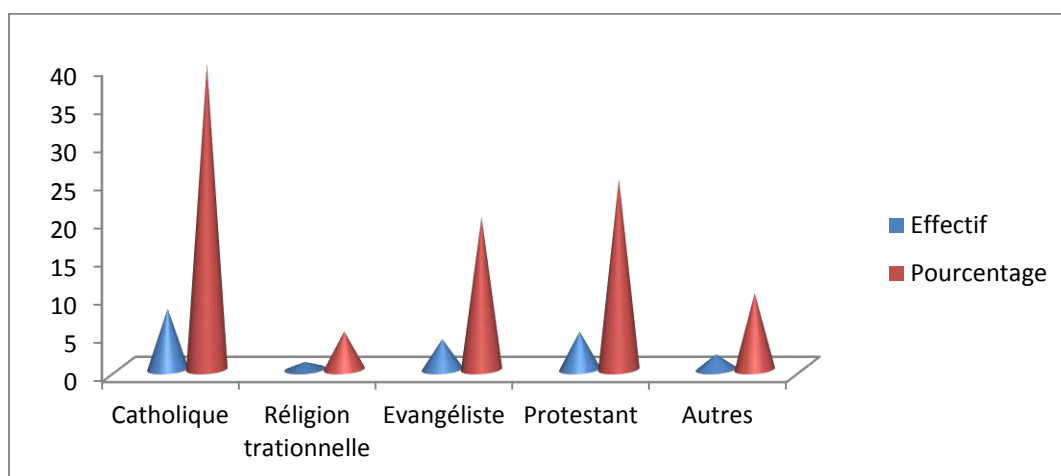
| Progéniture | Effectif | Pourcentage % |
|-------------|----------|---------------|
| Oui         | 16       | 80            |
| Non         | 4        | 20            |
| Total       | 20       | 100           |

Source : Données de terrain, 2013

Ce tableau montre que plus de trois quart (80%) des responsables sont des parents d'enfants tandis que 20% n'ont pas encore eu d'enfants (dans ces 20%, on retrouve des religieuses et religieux). On peut constater que la majorité des responsables vit au quotidien les problèmes de leurs propres enfants et sont habitués à gérer les caprices des enfants ; ce qui prépare d'avance ces encadreurs à vite déceler les attentes des enfants en situation difficile dont ils s'occupent afin de mieux préparer leur réinsertion.

A partir des graphiques 1, 2, et du tableau 3, on peut déduire aisément que le personnel des centres a les aptitudes requises pour s'occuper de ces enfants en situation difficile en les aidant à évoluer dans un environnement sain et favorable à leur épanouissement ensuite œuvrer pour la réinsertion de ces enfants.

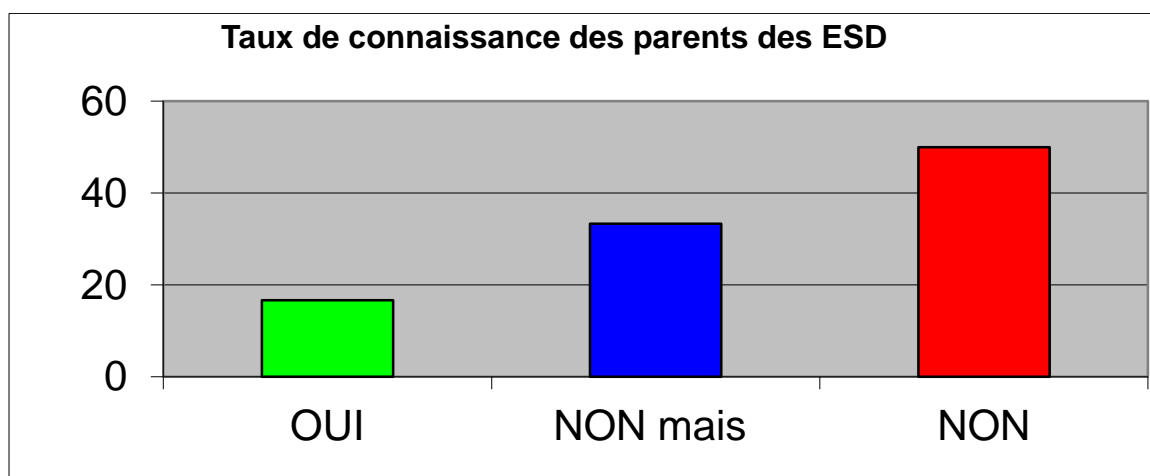
### Graphique 3 : Répartition des responsables en fonction de leur religion



Source : Données de terrain, 2013

La lecture de ce graphique montre que 40% du personnel pratique la religion catholique tandis que 5% sont de la religion traditionnelle, ensuite 20% sont évangélistes contre 25% de protestants et 10% d'autres religions. C'est dire que malgré que ces centres sont coordonnés par le clergé de l'Eglise Catholique, le recrutement du personnel des centres n'est pas fonction de l'appartenance religieuse.

### Graphique 4: Taux de connaissance des parents des ESD



Source : Registre des informations des centres et foyers

De l'observation de ce graphique, 50% des parents des enfants sont totalement inconnus tandis que 33,33% ne sont connus qu'après des enquêtes sociales menées par les responsables des centres. Par contre 16,67% sont connus spontanément. Ceci peut s'expliquer par le fait que soit les parents préfèrent rester inconnus soit les enfants ne veulent pas révéler l'identité de leurs parents. Dans le premier cas, les parents évitent d'être connus, parce qu'ils sont confrontés à des problèmes de subsistance et des problèmes d'ordre social et économique. Ne pouvant résoudre ces problèmes, les parents préfèrent laisser leurs enfants dans les centres. Ceci rend la réinsertion surtout celle familiale très difficile (l'une des catégories de réinsertion que nous aborderons dans le chapitre suivant). Dans le second cas, la volonté des enfants de garder l'anonymat sur l'existence de leurs parents, peut s'expliquer par le fait qu'ils n'ont pas envie de retourner à leur lieu de départ c'est-à-dire dans le même environnement qui a été la cause de leur fugue. Ceci est peut-être dû aux mauvais traitements que l'enfant a subi dans son environnement familial et à sa perte de confiance en lui-même et en ses parents ou tuteurs. Ceci pose le problème de résilience (capacité de l'individu, à braver ou surmonter les obstacles quelques soient l'environnement.)

En nous intéressant à la rémunération du personnel, deux types de traitement salarial ont été identifiés. Lorsque nous parlons de salariés dans ces centres d'accueil, nous désignons ceux qui perçoivent une rémunération mensuelle et sont régulièrement inscrits à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) tandis que les non salariés, loin d'être des bénévoles, reçoivent une rémunération mais ne sont pas déclarés à la CNSS. Ainsi 82,61% des responsables sont des salariés

contre 17,39% non salariés. On peut donc constater que plus de trois quarts du personnel travaillent dans des conditions légales.

Le personnel de ces structures a aussi des responsabilités à assumer à l'égard de leurs propres familles et de leurs enfants, s'ils acceptent faire totalement du bénévolat, serait vraiment difficile même impossible. La rémunération motive le personnel des centres à mieux s'occuper de la réinsertion des enfants.

## **2- LES BENEFICIAIRES DES CENTRES**

Les bénéficiaires des structures sont les enfants en situation difficile accueillis, pris en charge et réinsérés par les responsables. Ces bénéficiaires sont composés des deux sexes.

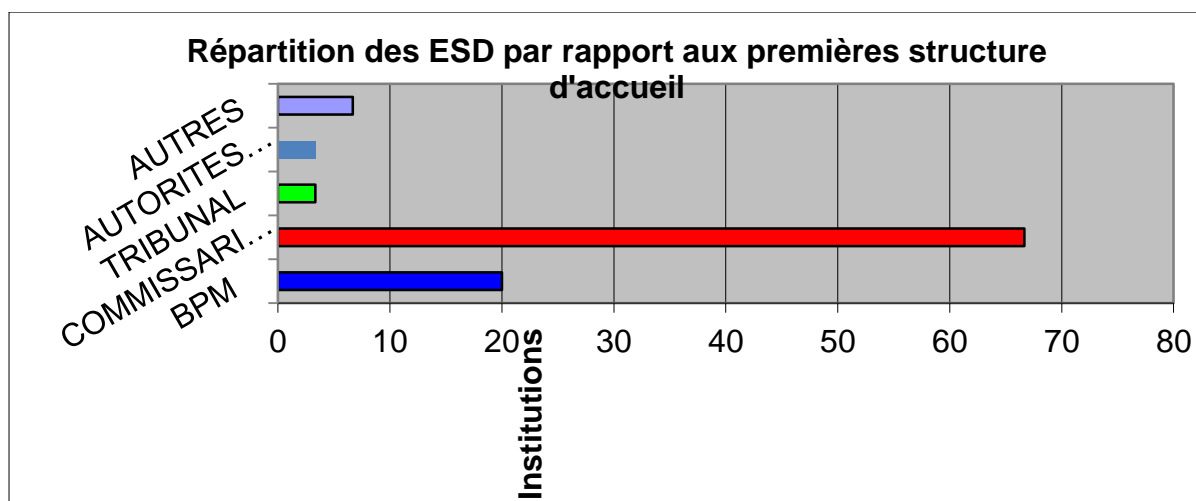
Venant de divers horizons, ces enfants sont âgés entre 10 et 18 ans (et parfois plus compte tenue de la situation de vulnérabilité de chaque enfant). On retrouve parmi eux des enfants égarés, fugueurs, errants, en danger moral, victimes de trafic, des *“Vidomègon”* en situation de maltraitance, des enfants maltraités, des enfants sous le coup de la loi c'est-à-dire les enfants qui sont en conflit avec la loi, des filles victimes de mariage forcé et des enfants sous contrainte et persécution religieuse c'est-à-dire des enfants qui sont obligés par les parents à adhérer à une religion donnée ou les enfants qui se sont échappés des couvents et les enfants dits sorciers. A cette liste s'ajoutent les enfants ayant des besoins de formation ou des besoins de perfectionnement dans les métiers qu'ils avaient appris. Les centres mettent l'accent sur la provenance des enfants.

En effet, les bénéficiaires ne sont admis dans ces centres (milieu fermé) que s'ils y sont conduits par des institutions étatiques comme la Brigade

de Protection des Mineurs (BPM) actuel Office Centrale de Protection des Mineurs (OCPM) , les commissariats, les autorités locales, les Centres de Promotion Social (CPS) ou d'autres institutions partenaires. Cette précaution pour la provenance des enfants s'explique par un souci de protection et de sécurité des responsables des centres. Les enfants sont des mineurs ; les centres assument leur hébergement donc ils sont responsables de la garde de ces enfants et de tous les problèmes les concernant. Or, devant la loi nul ne peut assurer la garde d'un enfant sans l'autorisation préalable d'une juridiction compétente en occurrence le juge des enfants. Le Juge des enfants est un magistrat qui, au niveau du Tribunal de Première Instance, s'occupe essentiellement des affaires dans lesquelles sont impliqués des mineurs soit comme auteurs, soit comme victimes d'infractions. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°69/23/PR/MJL du 10 juillet 1969, relatives aux jugements des infractions commises par des mineurs de moins de 18 ans, c'est le juge des enfants qui est compétent :

- Pour ordonner le placement de mineur dans un centre éducatif ou auprès d'un particulier digne de confiance ;
- Pour ordonner la remise d'un enfant à ses parents ou à un tuteur;
- Pour ordonner le retrait d'un enfant à ses parents ou à un tuteur.

Ainsi, se référant à cette ordonnance, les responsables des centres ont instauré le système d'intermédiaire étatique.

**Graphique 5: Répartition des ESD en fonction structures d'accueil**

Source : Données de terrain, 2013

L'observation de ce graphique montre que 20% des bénéficiaires proviennent de l'OCPM tandis de 66,67% sont amenés dans les centres par des agents des commissariats et 13,33% des enfants sont arrivés aux centres par l'intermédiaire des tribunaux, autorités locales et autres. C'est dire que la majorité des enfants défavorisés sont admis dans ces centres par l'intermédiaire des commissariats. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces enfants viennent de diverses localités or toutes les localités ne sont pas dotées de certaines institutions comme l'OCPM, le tribunal mais plutôt des autorités locales qui, pour la plupart du temps convoient les enfants errants et sans repères vers les commissariats et dans les Centres de Promotion Social (CPS).

**Tableau IV: Répartition des ESD en fonction du sexe**

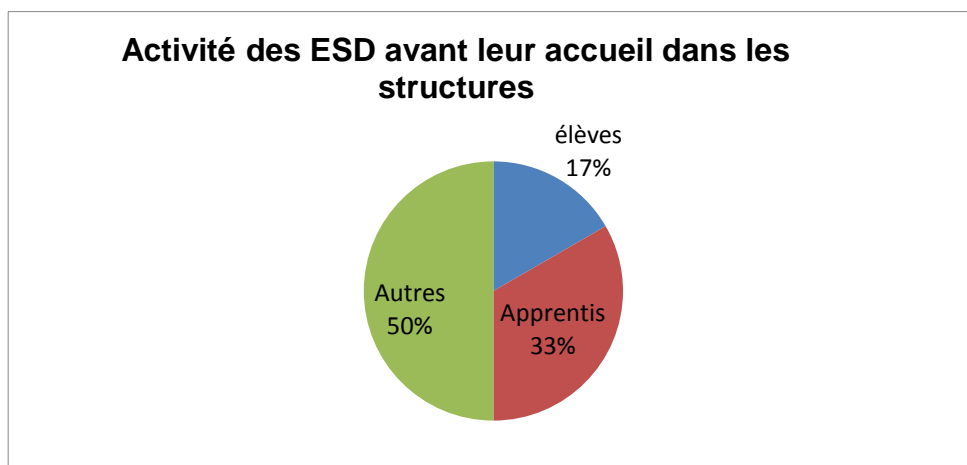
| Sexe     | Effectif | Pourcentage % |
|----------|----------|---------------|
| Masculin | 10       | 17            |
| Féminin  | 50       | 83            |
| Total    | 60       | 100           |

Source : Données de terrain, 2013

Dans les centres, 83% des bénéficiaires sont de sexe féminin tandis que 17% sont de sexe masculin. C'est dire que le phénomène de l'enfance difficile est plus accentué chez les filles. Ce taux élevé des filles est dû à plusieurs raisons telles que le faible pouvoir d'achat des parents et le nombre croissant de leur progéniture. En effet lorsque les parents n'arrivent pas à subvenir aux besoins des enfants, ils sont contraints de les envoyer en ville, surtout les filles, où elles sont placées dans des familles d'accueil contre rémunération. Très tôt, ces filles doivent se prendre en charge et même répondre aux besoins de leurs parents au prix des travaux pénibles et parfois inhumains qu'elles doivent exercer chez leurs tuteurs en ville. Les rôles de responsabilité entre parents et enfants sont désormais inversés. Les filles qui étaient censées être prises en charge par leurs parents, doivent travailler pour subvenir aux besoins de leurs parents et de leurs jeunes frères.

Mais asservies par les mauvais traitements qui leur sont infligés, ces filles fuguent et retournent chez leurs parents géniteurs si elles arrivent à retrouver leurs repères. De retour chez leurs géniteurs, Mais la plupart d'elles sont de nouveau envoyées chez d'autres tuteurs en ville ou dans les pays frontaliers. Le calvaire de ces filles recommence malgré ce changement de milieu. Désorientées et meurtries, les filles délaissent le domicile des tuteurs au profit de la rue puisqu'elles ne peuvent point retourner en famille où elles sont rejetées. D'où elles sont récupérées par certaines institutions étatiques qui les convoitent dans les centres d'orientation pour être prise en charge. C'est ce qui explique le taux élevé des filles dans les centres étudiés.

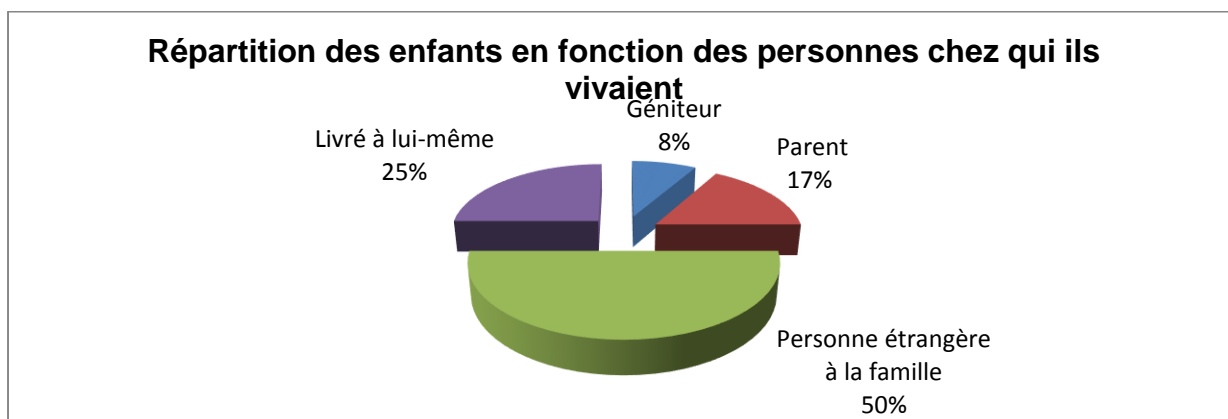
### Graphique 6: Répartition des ESD selon leur activité avant leur accueil dans les structures



Source : Données de terrain, 2013

La moitié des enfants avant leur entrée dans les centres n'ont subi aucun apprentissage (formel ou non formel) tandis que 33% apprenaient un métier et 17% étudiaient avant d'y renoncer faute de moyen et de soutien parental. On note ici la fuite de responsabilité des parents dont le devoir est d'assumer l'éducation à son progéniture. L'irresponsabilité de certains parents constitue l'un des facteurs d'inertie à la réinsertion

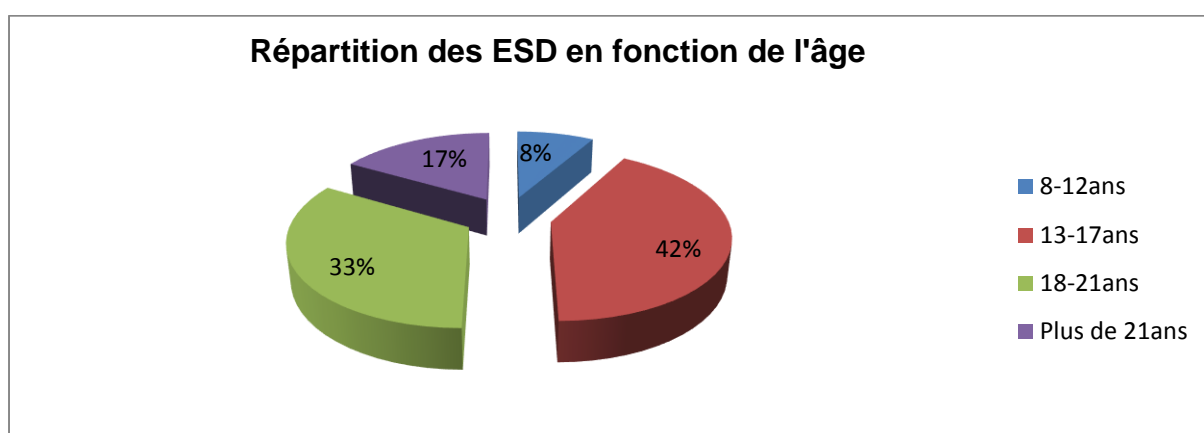
### Graphique 7: Répartition des ESD en fonction des personnes chez qui ils vivaient avant leur accueil par les structures



Source : Données de terrain, 2013

Les résultats montrent que 50% des enfants sont placés chez des personnes avec qui ils n'ont aucun lien de parenté et 17% sont avec des membres de leur famille contre 8% qui vivent avec l'un au moins de leurs géniteurs par contre 25% sont livrés à eux-mêmes. Notons que parmi les 50% d'enfants placés chez des personnes étrangères, la moitié a fait une fugue pour se retrouver dans la rue et en particulier dans le marché Dantokpa. Ils sont conduits par l'autorité locale vers les centres.

### Graphique 8: Répartition des ESD en fonction de l'âge



Source : Données de terrain, 2013

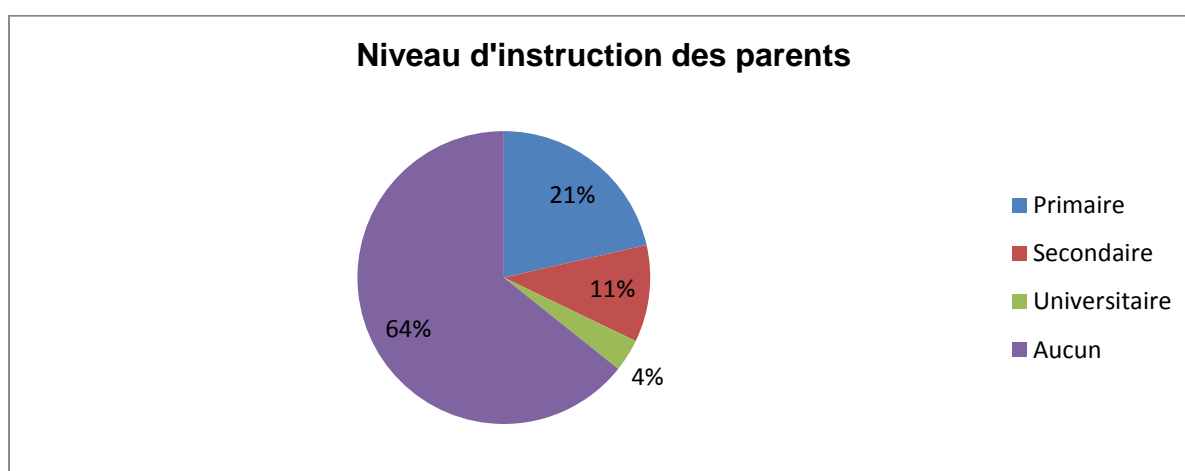
Les enfants dont l'âge est compris entre 13 et 17 ans sont plus nombreux dans les centres avec un taux de 42% contre 33% des enfants âgés de 18 à 21ans. Dans la tranche d'âge 8 à 12 ans on a 8% tandis que 17% ont plus de 21 ans. Ceci montre que la tendance des enfants à se retrouver en dehors du cercle familial est accentuée pendant la période de l'adolescence.

## **3- LES PARENTS DES ENFANTS**

Les parents sont les pionniers de la cellule familiale. Ils sont donc les premiers responsables de la prise en charge et du devenir de leurs

enfants. Mais il arrive que tous les parents ne parviennent pas toujours à assumer leur rôle. Ceci est surtout dû à certaines situations socio-économiques parfois culturelles qui handicapent le rôle de ces parents. Au niveau des parents des enfants en situation difficile nous nous sommes intéressés à plusieurs variables pouvant nous permettre d'analyser les motifs des comportements des parents des ESD. Nous parlons aussi bien des parents biologiques que des tuteurs des enfants.

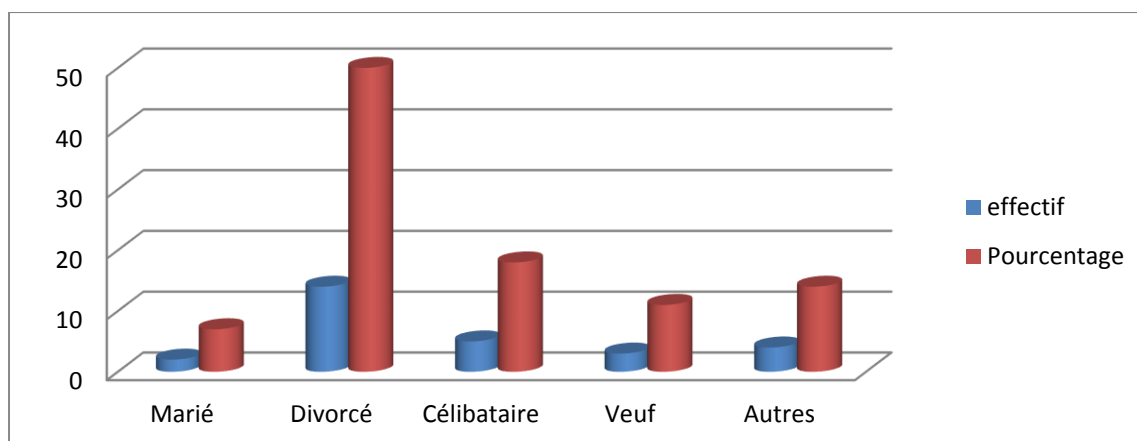
**Graphique 9: Répartition des parents selon leur niveau d'instruction**



Source : Données de terrain, 2013

L'observation de ce graphique montre que 64% des parents interrogés sont des analphabètes tandis que 21% ont le niveau primaire contre 11% ayant fréquenté jusqu'au au secondaire. Quant au 4% ils ont le niveau universitaire. Ils sont pour la majorité les tuteurs de ces enfants. On peut déduire que le faible taux du niveau d'instruction peut constituer un facteur d'inertie à la réinsertion des enfants.

### Graphique 10: Situation matrimoniale des parents



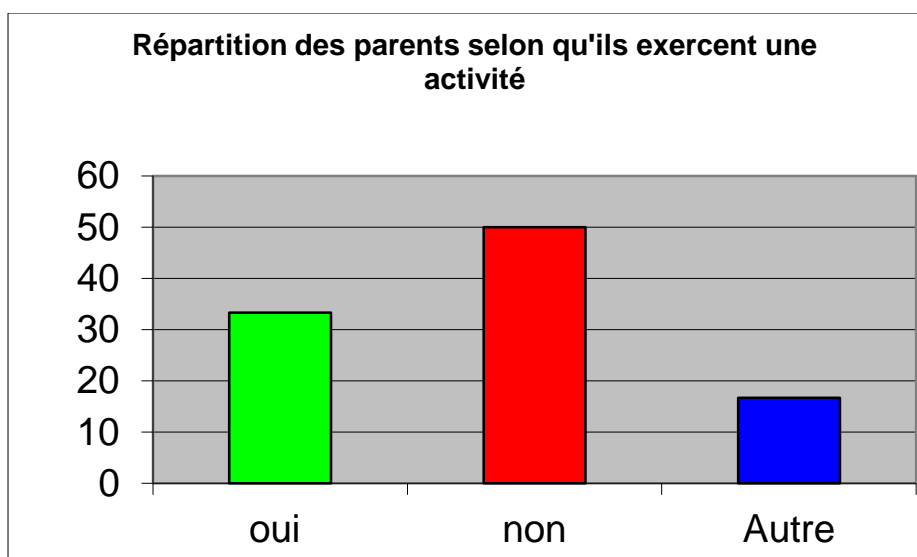
Source : Données de terrain, 2013

A la lecture de ce graphique, 7% des parents de ces enfants vivent maritalement contre 50% qui sont des divorcés. C'est dire que la moitié des parents vivent soit seuls avec ou sans leurs enfants ou se sont remariés et ont gardé avec eux les enfants issus de l'ancien foyer. De même, certains parents ont abandonné ces enfants dans l'ancien foyer sous la responsabilité du nouvel époux ou de la nouvelle épouse qui remplace le parent géniteur divorcé. On peut dire que cette mutation du foyer donc de la famille apporte des changements sur tous les plans au niveau de l'enfant. Parfois cette mutation peut provoquer la situation difficile de l'enfant le conduisant dans la rue puis dans les centres.

Par ailleurs, 18% des parents sont des célibataires contre 11% qui sont des veufs élevant seuls leurs enfants mais ils sont susceptibles de se remarier et ces enfants risquent de vivre la même situation que les enfants des parents divorcés et remariés. A ces parents, s'ajoute autre catégorie de situation matrimoniale qui est de 14%. Parmi ces 14% de parents interrogés, 2% prétendent vivre dans un foyer monogame mais le père des enfants séjourne à l'étranger contre 10% qui affirment être dans un foyer polygame (vivant dans un autre domicile ou avec la ou les

coépouses ou vivent chez les grands parents) où le géniteur passe voir les enfants quand il le peut ; tandis que 2% vivent seuls. De plus, d'après les réponses de certains parents qui sont dans le régime polygame ou monogame, ils existent aussi des parents qui ne vivent même pas ensemble avec leur conjoint (souvent c'est la mère qui est seule avec les enfants). C'est dire qu'il y a également des parents qui vivent seuls malgré qu'ils soient officiellement mariés. Cette situation que nous qualifions de désagrégation ou de dysfonctionnement trouve leurs causes dans les disputes parentales, les mésententes. Ce qui peut nous amener à déduire qu'en réalité beaucoup de parents se retrouvent seuls face à l'éducation de leurs enfants. Dans ce cas l'éducation de ces enfants est généralement compromise. L'éducation est toute action visant à réveiller et à accroître en l'humain, grâce à l'instruction à et l'apprentissage, ses potentialités physiques, morales, intellectuelles, sociales et aussi affectives, afin de faire de lui un être mûr et apte pour la vie sociale. Par conséquent la prise en charge et la réinsertion des enfants échoue et leur éducation devient problématique.

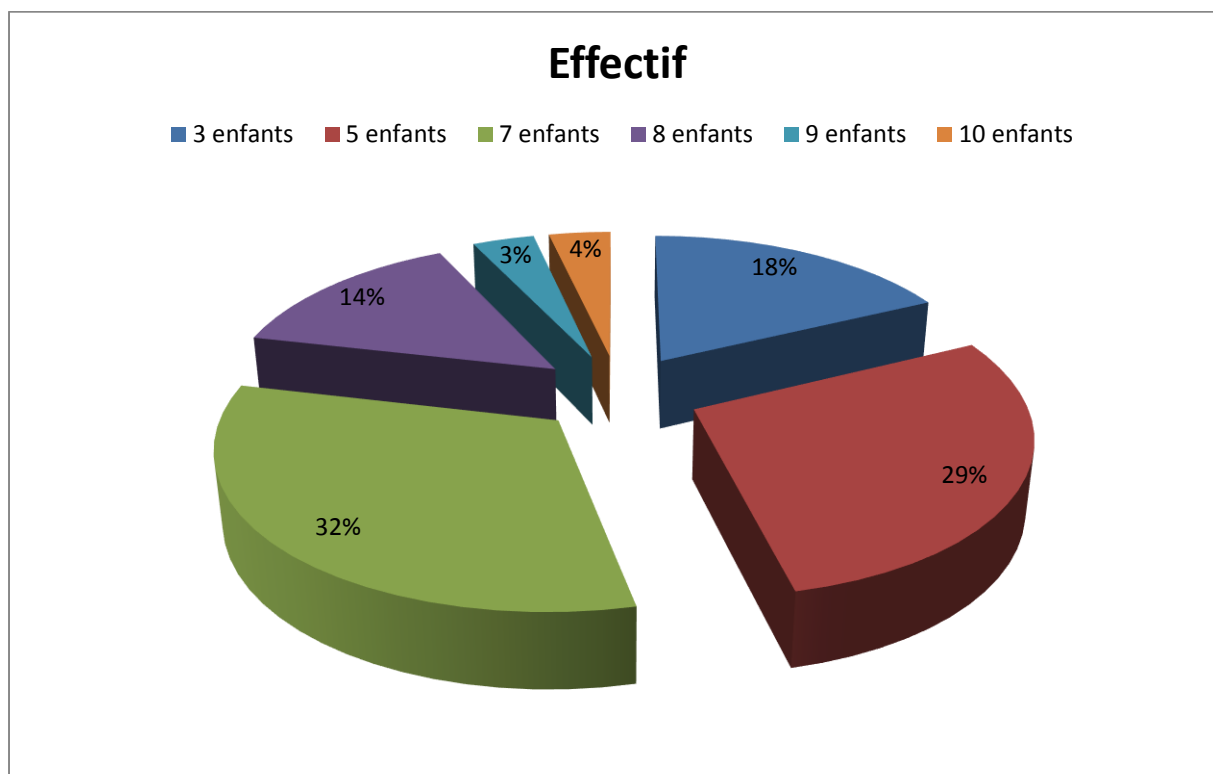
**Graphique 11: Répartition des parents selon qu'ils exercent une activité**



Source : Données de terrain, 2013

La moitié des parents interrogés n'exerce aucune activité tandis que 33,33% ont une activité génératrice de revenu. Par contre 16,67% des parents s'adonnent à des activités temporaires. On peut voir que la majorité des parents ne dispose pas de revenu pour répondre aux besoins de leurs enfants. Cette condition de vie les conduit à négliger la prise en charge de l'enfant. Laissé pour compte, l'enfant fait recours à la rue ou s'adonne précocement à de différentes activités pouvant lui permettre de survivre. Ce faisant, il délaisse l'école ou l'apprentissage.

**Graphique 12: Répartition des parents en fonction de nombre d'enfants**



Source : Données de terrain, 2013

Parmi les parents interrogés 32,% ont sept (7) enfants, 3% ont neuf (9) enfants et 14% des parents ont huit (8) enfants tandis que 29% possèdent cinq (5) enfants contre 18% vivant avec trois (3) enfants et 4% ayant dix (10) enfants. Ceci montre que les enfants sont issus pour

la majorité de familles nombreuses. Les graphiques 10, 11 et 12 montrent que l'instabilité familiale et le manque d'exercice d'activité génératrice de revenu des parents sont des facteurs qui contribuent à l'enfance malheureuse par l'absence de prise en charge de ces enfants et influencent la réinsertion des enfants. Cet état de choses a été confirmé dans les propos de l'UNICEF: « *Le phénomène des enfants de la rue, s'il prend naissance dans les familles nombreuses, complètes, ou dissociées dans lesquelles existent des difficultés matérielles, n'éclate et ne devient réalité que lorsque les conflits les sous-tendent* » UNICEF (1990)

**Tableau V: Répartition des parents selon la fréquence des visites à leurs enfants dans les centres**

| Visite   | Fréquence | Pourcentage % |
|----------|-----------|---------------|
| Rarement | 8         | 29            |
| jamais   | 20        | 71            |
| Total    | 28        | 100           |

Source : Données de terrain 2013

A partir de ce tableau et de nos observations sur le terrain, on constate que 71% des parents ne rendent jamais visite à leurs enfants qui vivent dans les centres. De plus, les 29% qui viennent rarement voir leurs enfants, le font sur convocation expresse des responsables. Ceci prouve le désengagement total des parents à l'égard des enfants et contribue au ralentissement ou à l'échec de la réinsertion des enfants.

#### **4- LES PARTENAIRES DES CENTRES**

Composés d'associations, des organismes, des patrons d'ateliers, ces différents partenaires apportent leur contribution à ces enfants dans

plusieurs domaines. Ne pouvant les énumérer tous, nous allons aborder quelques partenaires.

- Les Centres de Promotion Sociale (CPS) qui orientent leur participation dans le domaine technique pour les enfants.
- Les patrons d'atelier qui mettent à la disposition des enfants des bourses de formation.
- La Brigade de Protection des mineurs (BPM) actuellement appelé Office Centrale de Protection des Mineurs (OCPM), l'une des sources de provenance de certains enfants défavorisés, elle participe de manière technique aux enquêtes sociales.

#### **4.1- LES CENTRES DE PROMOTION SOCIALE (CPS)**

Sous tutelle du Ministère de la Famille des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age (MFASSNHPTA), les CPS sont des services étatiques qui participent au bien être des enfants défavorisés. A cet effet, les agents de CPS récupèrent ces enfants chez les élus locaux et les conduisent soit à l'OCPM soit dans les centres. De plus, lorsque l'enfant bénéficie d'une réinsertion scolaire grâce aux centres, il arrive que les CPS permettent à ces enfants de s'instruire presque gratuitement s'ils sont âgés d'au plus 18 ans. Ils font bénéficier, parfois aux parents de ces enfants réinsérer en famille cinq kilogrammes (5kg) de céréale et de trois litres (3L) d'huile par trimestre, soit vingt kilogrammes (20kg) et douze (12L) par an par famille démunies. Ce don annuel est insignifiant dans ces familles nombreuses.

Par ailleurs, lorsque les enfants sont réinsérés à l'intérieur du pays où les centres ne peuvent suivre fréquemment ces enfants, les CPS de la localité où l'enfant a été réinséré en famille servent de relais.

#### **4.2- LES PATRONS D'ATELIERS**

Composés des patrons des ateliers de divers métiers (coiffure, restaurant, couture, photographie, pâtisserie etc.), ils participent à la réinsertion professionnelle des enfants en situation difficile des centres par l'octroi des bourses ou demi bourses de formation. Ainsi, certains de ces enfants peuvent suivre gratuitement ou à des coûts réduits des formations chez ces patrons. Mais malgré cette gratuité de la formation, les patrons d'ateliers se plaignent de certains enfants défavorisés (particulièrement les enfants filles) qui sont régulièrement en retard ou tout simplement absents à la formation. Cette absence s'explique par le fait que ces enfants doivent d'abord aider leurs parents ou tuteurs chez qui elles sont réinsérées dans leurs activités commerciales et revenir à leur formation dans la soirée ou carrément aller vendre pour leurs parents et retourner des jours plus tard à l'atelier pour continuer leur apprentissage. Ce comportement ralentit la réinsertion professionnelle de ces enfants.

#### **4.3- L'OFFICE CENTRALE DE PROTECTION DES MINEURS (OCPM)**

L'OCPM est un service spécialisé de la Police créé en 1983 avec le décret 83-233- du 29 Juin 1983 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC). Après la Conférence Nationale des Forces Vives de

la Nation et la désaffiliation de la Police des Forces Armées Béninoises (FAB), l'OCPM est régie par le décret 90-186 du 20 Août 1990 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale. L'Office Centrale de Protection des Mineur dépend de la Direction de la Police Judiciaire conformément à l'arrêté 045/MISPAT/DGPN du 28 février 1991 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction de la Police Judiciaire (DPJ). L'OCPM a une compétence nationale. La création de l'OCPM répond au souci des autorités de la Police Nationale (PN) de disposer d'un service chargé spécifiquement des questions touchant aux mineurs et aux adolescents.

Composée de trois sections (la section prévention, la section répression et la section statistique et documentation), l'OCPM travaille en collaboration avec les institutions (le Procureur de la République, le Juge des enfants, les Commissariats de Police, les Brigades de gendarmerie, l'UNICEF), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les comités locales de lutte contre le trafic des enfants et les centres sociaux tels les CEO et les sœurs salésiennes. Conformément à l'article 20 de l'arrêté 045/MISPAT/DGPN du 28/02/1991, l'OCPM a pour missions:

- La protection de l'enfance et de l'adolescence par la prévention de l'inadaptation
- La recherche des crimes et délits commis par les mineurs de moins de dix huit (18) ans.

A ce titre, l'OCPM est spécialisée dans les enquêtes sur mineurs en danger physique ou moral, le dépistage de l'enfance malheureuse et des mineurs abandonnés. De même en s'appuyant sur l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 qui

stipule que *«les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou l'un d'eux, de ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié »* ; l'Office Centrale de Protection des Mineurs intervient donc toutes les fois qu'un mineur est concerné.

Ainsi grâce au Bureau Central d'Assistance Technique (BCAT) et au Fonds Européen de Développement (FED), l'OCPM renforce et appuie les Centres. Elle intervient dans la réalisation des enquêtes sociales et la réinsertion des enfants en situation difficile des centres de Sainte Rita et Laura Vicuña; elle participe donc à la réinsertion familiale de ces enfants défavorisés.

En somme, les différents partenaires œuvrent, selon leurs attributions, leurs compétences et leurs objectifs, pour l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile des centres d'accueil.

## **CHAPITRE IV : MECANISMES DE REINSERTION DES ESD ET FACTEURS D'INERTIE A LA REINSERTION**

Pour mieux connaître les mécanismes de réinsertion de ces enfants, il convient de savoir le fonctionnement ces divers centres. Une brève description est nécessaire.

### **1- LE SCDIH**

#### **1.1- DESCRIPTION DE LA STRUCTURE**

Le SCDIH, organe de l'Eglise Catholique, est un instrument d'animation, de coordination et d'échange. Il est créé en 1983 par feu Monseigneur Isidore de Souza et enregistré sous le n°98-019\MISAT /DC/SG/DAI/SCC-ASSOC du 27 octobre 1998. Il s'est attribué trois missions essentielles pour améliorer les conditions de vie de l'homme :

- Travailler à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes,
- Promouvoir un développement juste et solidaire
- Répondre aux appels des structures de l'Eglise et des initiatives locales de développement.

Dans l'accomplissement de ses missions, le SCDIH s'est fixé entre autres les objectifs suivants :

- Assister toutes formes de détresse physique et morale
- Réhabiliter les personnes ou les groupes ayant perdu leur dignité et qui sont victimes de l'isolement
- Développer les capacités humaines pour l'amélioration de la vie et de l'avenir des personnes et des groupes

Ainsi, le SCDIH oriente ses interventions dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, des actions sociales, de l'éducation, de la formation, des finances et du développement local. Comme toute institution, le SCDIH pour bien fonctionner possède en son sein un organigramme bien structuré.

## **1.2- FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

Pour une synergie dans ses activités, le Service de la Charité pour le Développement Intégral de l'Homme met en place des instances de décisions. Au nombre de trois, ces instances sont composées aussi bien de certains membres du clergé que de fidèles catholiques ou non. Ainsi nous avons la subdivision suivante:

- Conseil d'Administration (CA) : il est composé de sept membres choisis en fonction de leur compétence en matière de gestion de développement et de leurs connaissances en pastorale sociale. Le président du CA est élu en son sein et ratifié par l'Archevêque.
- Comité de coordination : il est un organe dynamique d'appui et de gestion.
- Commissions : ce sont des organes de réflexion et conseil.

## **2- LE CEO**

### **2.1- Historique**

Le Carrefour d'Ecoute et d'Orientation a vu le jour à partir d'un projet dénommé « Enfants en Situation Difficile » initié par Monseigneur Isidore de Souza au moment où il assurait l'intérim de l'abbé René EHZU en

qualité d'aumônier de la prison civile de Cotonou. Pendant sa mission, Monseigneur de Souza a été plusieurs fois témoin des conditions et des traitements désagréables que subissent les enfants détenus dans la maison d'arrêt de Cotonou. Très touché, il décida de mettre sur pied un projet qui s'occupera de la récupération et de l'éducation de ces enfants mineurs détenus dans les prisons en vue de les soustraire à leur vie de délinquance et leur donner la chance de réintégrer la société. Mais n'étant pas professionnellement formé pour l'éducation des enfants, et mieux pour celle des enfants en situation difficile, Monseigneur Isidore de Souza confia alors la réalisation de ce projet à Jean-Baptiste BABO qui était un éducateur spécialiste des enfants. Démarré en 1988, le projet « Enfants en Situation Difficile » comprenait trois volets d'activité qui visaient :

- A court terme, la prévention et le suivi des enfants et des jeunes livrés à eux-mêmes
- A moyen terme, la construction d'un foyer d'accueil appelé Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (CEO) et un bloc d'ateliers
- Enfin, l'orientation des jeunes désireux vers les activités de la terre. A cet effet des terres cultivables sont mises à la disposition des jeunes pour les aider à fuir l'oisiveté et à se prendre en charge.

Au départ, les enfants en situation difficile étaient suivis dans leurs localités par les animateurs. Mais se référant aux mesures prises par la juridiction des mineurs en ce qui concerne la garde et la prise en charge des enfants (section II de l'ordonnance n°69\23\PR\MJL du 10\07\69), Monseigneur Isidore de SOUZA, fera connaître son projet à l'Etat béninois et il sera reconnu et adopté comme un projet d'intérêt public. Joignant l'acte à la parole, la préfecture de Cotonou a attribué les

parcelles D et F du lot 1266 Cotonou à l'archevêché de Cotonou par l'arrêté préfectoral n°2/215/PR-A/SAD du 13 Avril 1988. Ces deux parcelles sont destinées à l'implantation d'un centre d'accueil pour mineurs en détresse. Ainsi, en juillet 1991, le CEO de Sainte Rita a vu le jour avec une capacité d'accueil d'environ quarante enfants filles et garçons confondus. Mais vu le nombre croissant des enfants en situation difficile et leur âge, (la majorité de ces enfants tend vers l'âge de la puberté) le CEO de Sainte Rita devient trop exigü pour les contenir et mener à bien des actions de prise en charge en faveur de ces enfants. L'idée de la création d'un second CEO destiné à l'accueil et la prise en charge des filles naît. Il s'agit du CEO d'Abomey *Calavi*.

## **2.2- Description du CEO de Sainte Rita**

Situé à Cotonou dans le quartier Gbèdagba, le centre accueille les enfants en situation difficile en "milieu fermé" (la prise en charge et l'hébergement des enfants à l'intérieur du centre). Il est composé d'un bloc administratif et d'un édifice à un étage. Dans le bloc administratif, on retrouve deux bureaux pour les animateurs et le responsable du centre, un secrétariat et une salle dotée d'outils informatiques. Abritant le dortoir des enfants et la salle de garde des encadreurs, l'édifice à un étage comporte également une salle polyvalente dotée d'un poste téléviseur.

## **2.3- Fonctionnement du CEO**

Il fonctionne sous l'autorité de SCDIH mais il a aussi son organisation interne. Au centre de Sainte Rita, un cahier de charges est instauré par le responsable ; cahier dans lequel chaque animateur est informé de son

rôle vis-à-vis du centre et des enfants en situation difficile. A cet effet, le responsable assure le développement des activités du centre en collaboration avec ses animateurs. Il est chargé des relations avec l'extérieur (partenaires, parents, visiteurs et autorités). Il s'occupe également du suivi, de la supervision et de l'évaluation des animateurs. Les animateurs se référant à leur cahier des charges et en collaboration avec le responsable s'occupent de l'orientation scolaire, professionnelle, des enquêtes sociales et de la réinsertion des ESD. C'est parmi les animateurs que le responsable choisit celui qui s'occupera de la gestion financière du centre. L'agent de santé se consacre aux soins médicaux des enfants. Il visite le centre une fois par semaine mais il peut être contacté en cas de besoin. Par rotation, le personnel assure la garde nocturne des enfants. Dès son entrée dans le centre, chaque enfant dispose d'une fiche signalétique sur laquelle sont inscrites des informations relatives à ses parents ou tuteurs. Au moment opportun les animateurs feront recours à ces informations afin de mieux orienter les nombreuses enquêtes sociales en faveur de ces enfants. A l'intérieur du centre, les enfants sont soumis à un règlement intérieur. Dans ce règlement, il est inscrit la conduite à tenir par les enfants entre eux, vis-à-vis de leurs encadreurs et des visiteurs du centre sans oublier les tâches à accomplir dans l'enceinte du centre. A la fin du séjour de l'enfant dans le centre une fiche de réinsertion est établie pour signaler le départ de l'enfant du centre.

Pour le bien-être des enfants, les encadreurs se réunissent une fois par semaine pour faire des mises au point et discuter des problèmes des enfants afin d'y apporter des solutions adéquates. Dans toute société, il existe des divergences d'opinion qui peuvent provoquer des différends entre les hommes qui sont au sein de cette société, ce centre n'échappe

pas à cette règle. Il arrive par moment des situations conflictuelles qui opposent les collaborateurs. Alors, des séances dénommées «vider les sacs» sont périodiquement organisées par le responsable du centre afin de permettre à chaque membre de son équipe d'exprimer librement les différends qui l'opposent à son collègue de travail. Ces séances visent à entretenir des relations de convivialité et d'entente au sein du centre afin de favoriser le bon déroulement des activités en faveur des enfants.

### **3- LA STRUCTURE DES SŒURS SALESINIENNES**

Dans le souci de maintenir les enfants en rupture de liens familiaux et surtout vulnérables dont la source peut varier d'un individu à un autre, dans un cadre de vie normal, les sœurs salésiennes travaillent pour leur accompagnement en les accueillant dans le foyer Laura Vicuña. Cet accompagnement répond à terme (réinsertion) à une autonomie et à une vie dont l'enfant a été acteur du projet depuis son entrée dans centre et jusqu'à sa sortie.

Situé entre l'Ecole Technique Don BOSCO et la Direction de la Base de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), le Foyer Laura Vicuña (FLV), couvre une étendue de quatre (4) hectares. Il est constitué de deux sous ensembles que sont le Petit Foyer et le Grand Foyer.

Le Petit Foyer: c'est un bâtiment servant à l'accueil et à l'hébergement des filles qui sont nouvellement récupérées, en attendant les résultats des enquêtes sociales. L'essentiel de ce foyer est constitué d'un dortoir de seize (16) places mais les enfants qui y séjournent dépassent largement ce nombre de places, d'une salle et séjour et des installations sanitaires.

Le Grand Foyer : Il est un bâtiment équipé pour abriter les filles qui doivent passer un long séjour (au moins un an et plus en fonction des cas). Ces filles sont alors réinsérées sur les plans scolaire, professionnel et familial. Ce foyer est composé d'un dortoir de trente huit (38) places, des installations sanitaires, un réfectoire, une cuisine, une salle de séjour, deux salles d'étude et trois (3) ateliers de formation.

Ce centre accueille les filles, victimes du trafic transfrontalier. Il accueille également les filles provenant des régions telles que le Togo, le Nigéria qui sont victimes d'exploitation économique, de maltraitance et même celles qui sont simplement vendues ou être placées chez des tierces personnes. Les filles victimes d'autres vices comme le mariage forcé, l'abandon, l'errance, etc. font aussi partie de la cible des Sœurs Salésiennes. Les responsables du centre sont des religieuses qui ont une option préférentielle pour les jeunes filles démunies des milieux populaires (défavorisés). Par leur méthode éducative basée sur la trilogie : Raison, Religion, Bonté, elles veulent offrir à ces filles :

- La protection (par l'accueil, l'enquête sociale, la formation) ;
- La réinsertion familiale et professionnelle ;
- Le soutien aux familles concernées par un suivi post-réinsertion.

Le travail des sœurs salésiennes à l'égard des enfants et des parents se réalise grâce un personnel dévoué pour la cause des enfants et des jeunes. Ce sont des femmes et des hommes en formation permanente, issus de catégories sociales très variées et de différentes nationalités. Sans être toujours qualifiés pour un accompagnement aussi spécifique, ils travaillent nuits et jours pour apporter des solutions aux problèmes de réinsertion des enfants défavorisés. Vue l'importance du travail à accomplir, les sœurs salésiennes œuvrent pour une main d'œuvre

qualifiée. Ce qui les conduit à créer en 2009, l'Institut Supérieur de Formation des Educateurs Spécialisés « Laura Vicuña » (ISFES-LV).

Après cette présentation des différentes structures, nous allons aborder les mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile.

#### **4- LES MECANISMES DE REINSERTION DES ESD**

Tout processus d'éducation étant un vecteur puissant pour lutter contre les exclusions, les diverses inégalités, est en même temps l'ouverture pour une intégration interculturelle et sociale, la forte présence d'enfants en dehors de ce système a constitué et continue d'être la préoccupation de maintes acteurs. De même, « *Aucune société ne pourra cependant, prospérer sans un effort de recherche, d'imagination et de remise en cause des fondements de l'éducation, mais également, de la maîtrise des différents apprentissages qu'exige l'espace vécu devenu de plus en plus opaque* » (FONKOUA, 2006). Il n'y donc pas une "formule magique" d'éducation, mais des expériences éducatives qui s'harmonisent avec l'enfant à éduquer avec les avantages et difficultés de son environnement. A côté des différentes actions menées par l'Etat béninois pour l'atteinte d'une scolarisation universelle et d'une socialisation intégrale de tous ses citoyens et en occurrence la réinsertion effective des couches défavorisées et vulnérables que constitue les enfants, les centres s'investissent dans l'accompagnement et mieux dans la réinsertion de ces enfants dont le nombre chaque année croit selon le rapport de l'enquête des structures de protection des enfants en situation difficile du MFASSNHPTA en 2008 (Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age).

De façon globale, dans les centres la réinsertion est un processus en quatre phases axées sur :

- La sensibilisation et l'accompagnement de l'enfant directement dans la rue au sein de sa base,
- L'intégration de l'enfant au centre d'accueil pour suivre un programme de suivi psychosocial, scolaire ou professionnel d'une durée d'un an ou deux ans au maximum,
- La réinsertion de l'enfant au sein de sa famille après un travail de sensibilisation des parents
- Le suivi de l'enfant pendant un an au moins après sa réinsertion

La réinsertion des ESD est donc une étape dans le processus d'accompagnement des enfants en situation difficile et des parents. Elle consiste à réintégrer l'enfant dans son milieu d'origine. Il existe trois types de réinsertion :

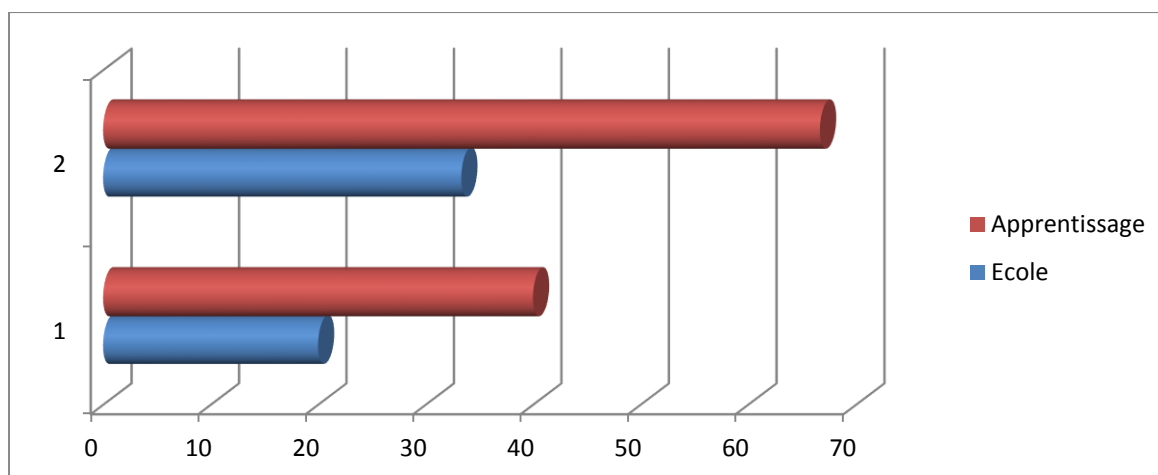
- La réinsertion sociale : elle regroupe tout ce qui est lien social de l'enfant. Elle comprend le familial et le professionnel.
- La réinsertion familiale : elle met l'accent sur l'environnement direct de l'enfant (sa famille).
- La réinsertion professionnelle : elle consiste à accompagner l'enfant dans son projet de vie.

Le projet de vie c'est la formation de l'enfant et tout ce que l'enfant peut faire pour s'auto-suffire dans l'avenir. Parfois c'est l'éducation formelle (l'école) ou la formation professionnelle que constitue l'apprentissage sanctionné actuellement par le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et par le CQM (Certificat de Qualification des Métiers). A cela s'ajoutent les AGR (Activités Génératrices de Revenus). Il est

aisé de constater que la réinsertion tourne autour du processus du projet de vie de l'enfant. Comment se faire le projet de vie de l'enfant ?

#### **4.1- LE PROJET DE VIE DES ESD**

A l'arrivée de l'enfant dans le centre, une fiche signalétique est faite pour l'enfant dès son accueil par les animateurs. Sur cette fiche après avoir mentionné l'identité de l'enfant, il est demandé à l'enfant son souhait c'est-à-dire son désir de faire quelque chose pouvant l'aider à se prendre en charge à l'avenir. Le désir de cet enfant constitue l'origine du projet de vie. Mais l'enfant peut changer d'avis à tout moment d'où le projet de vie de l'enfant est dynamique. Par exemple l'enfant peut vouloir tantôt aller à l'école tantôt vouloir apprendre un métier ou ne rien faire. Dans le cas qu'il voudra à apprendre un métier, il revient à l'animateur si l'âge de l'enfant est inférieur à 14 ans, de faire comprendre à ce dernier que tout enfant âgé de moins de 14 ans doit être en principe inscrit à l'école. Il ne pourra aller à apprendre un métier qu'à l'âge de 14ans. En tant qu'éducateur spécialisé, l'encadreur doit être capable de trouver les mots qu'il faut pour le convaincre à comprendre qu'il doit modifier son projet de vie et opter pour l'école sans pour autant contraindre l'enfant. Parfois, c'est sur un choix éclairé que l'enfant prend conscience de son projet de vie et l'encadreur l'accompagne. Toutefois, l'enfant est mis en observation pour un temps au milieu de ses pairs, de temps en temps l'encadreur l'interroge sur son projet de vie pour voir s'il maintient le même projet au moment de son accueil. Dès que l'enfant est sûr et convaincu de la faisabilité de son projet, les centres l'aident à le concrétiser.

**Graphique 13 : Elaboration des projets de vie pour les ESD**

Source : Données de terrain, 2013

Pendant l'élaboration des projets de vie, 33,33% des enfants ont repris l'école et 66,67 sont orientés vers l'apprentissage de divers métiers de leur choix. C'est dire que plus de la moitié préfère apprendre un métier.

#### 4.2- LA REINSERTION SCOLAIRE DES ESD

Rappelons que la réinsertion scolaire est l'insertion de l'enfant dans une formation formelle telle que l'école. Dans les centres, lorsque l'enfant est scolarisé et fugue en pleine année scolaire, il est inscrit dans une école pour ne pas perdre l'année scolaire en cours. Il est donc soumis à la scolarisation d'urgence. Il consiste à inscrire, au frais du centre l'enfant à l'école pendant l'année scolaire en cours dans l'objectif d'aider l'enfant à maintenir le lien scolaire et ne pas perdre l'année en cours. Dans ce cas, l'enfant est hébergé et nourrit par le centre pendant toute la durée de sa scolarisation et tout le temps que durera cette réinsertion. Cette mesure d'urgence se fait également lorsque la résolution du problème qui est à la base de la fugue de l'enfant doit prendre six(6) mois à un (1) an avant qu'on réinsère l'enfant en famille. Toutefois, il faut nuancer la réinsertion

scolaire de la réintégration scolaire. Dans la réintégration scolaire, l'enfant a envie de se scolariser mais ses parents sont dépourvus de moyens pour satisfaire ce droit de l'enfant. Alors l'enfant est mis à l'école au frais du centre. Après les enquêtes sociales, l'enfant sera transféré dans un établissement plus proche du domicile familial où il s'y rend après les classes ; il n'est plus hébergé dans le centre. On a profite pour faire la réinsertion familiale. Au moment où l'enfant vit dans le centre, sa formation scolaire est prise en charge par le centre mais une fois réinséré en famille, la prise l'enfant scolaire de l'enfant incombe aux parents ou tuteurs qui ont le devoir de continuer la scolarisation de l'enfant. A cet effet, avant le départ de l'enfant du centre des modalités sont définies avec le centre, l'enfant et les parents ou tuteurs dans le but de continuer l'œuvre des encadreurs. Les conditions d'exécution de ces modalités dépendent d'une famille à une autre et de chaque enfant. Toujours est-il que ces modalités impliquent les parents ou tuteurs dans la prise en charge de l'enfant. L'un des principes du service social c'est l'implication du bénéficiaire dans le service qui lui est octroyé. De ce fait, des modalités d'accompagnement sont définies en fonction de l'aide du centre et la participation des parents ou tuteurs à l'égard de l'enfant. Mais il arrive des moments où le centre se retrouve seul face à la réinsertion de l'enfant. C'est le cas par exemple du jeune enfant congolais qui a passé près de dix(10) ans dans le centre d'accueil. Fuyant la guerre dans son pays, l'enfant s'est retrouvé au Bénin avec sa mère. Conduit au centre, il y était scolarisé quand sa mère mourut. Sans parent ni tuteur il fut scolarisé jusqu'en classe de 4<sup>ème</sup> avant d'être mis en apprentissage. Il est tout récemment placé chez un ressortissant congolais mais les encadreurs lui rendent toujours visite.

Nos statistiques au niveau de la réinsertion scolaire de ses enfants révèlent ce qui suit :

**Tableau VI : Répartition des enfants scolarisés en fonction du sexe**

| Sexe     | Effectif | Pourcentage % |
|----------|----------|---------------|
| Masculin | 5        | 25            |
| Féminin  | 15       | 75            |
| Total    | 20       | 100           |

Source : donnée de terrain, 2013

Ce tableau montre que parmi les enfants scolarisés par les centres, 25% sont des garçons contre 75% de filles. Ceci ne veut pas dire que le taux de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons mais ceci s'explique par le fait qu'il y a plus de filles dans les structures étudiées.

**Tableau VII : Réinsertion des enfants garçons scolarisés selon leur niveau d'instruction**

| Niveau     | Effectif | Pourcentage % |
|------------|----------|---------------|
| Primaire   | 3        | 60            |
| Secondaire | 2        | 40            |
| Total      | 5        | 100           |

Source : donnée de terrain, 2013

Parmi les enfants garçons, 60% sont réinsérés au cours primaire tandis que 40% sont au cours secondaire. Ceci s'explique par le fait que les parents de ces enfants commencent l'instruction de ces garçons dès le primaire mais n'arrivent pas assumer leur responsabilité jusqu'au niveau secondaire.

**Tableau VIII : Réinsertion des enfants filles scolarisées selon leur niveau d'instruction**

| Niveau     | Effectif | Pourcentage % |
|------------|----------|---------------|
| Primaire   | 12       | 80            |
| Secondaire | 3        | 20            |
| Total      | 15       | 100           |

Source : donnée de terrain, 2013

Au niveau des filles 80% sont réinsérées au primaire contre 20% qui sont inscrites au secondaire. On peut en déduire la non scolarisation des enfants filles par leurs parents ou leurs tuteurs. Grâce aux centres, ces filles ont la chance de s'instruire à l'école.

**Tableau IX : Taux de réussite scolaire des ESD**

|          | Primaire | Pourcentage |          | Secondaire | Pourcentage |
|----------|----------|-------------|----------|------------|-------------|
| Réussite | 13       | 86,67       | Réussite | 4          | 80          |
| Echec    | 2        | 13,33       | Echec    | 1          | 20          |
| Total    | 15       | 100         | Total    | 5          | 100         |

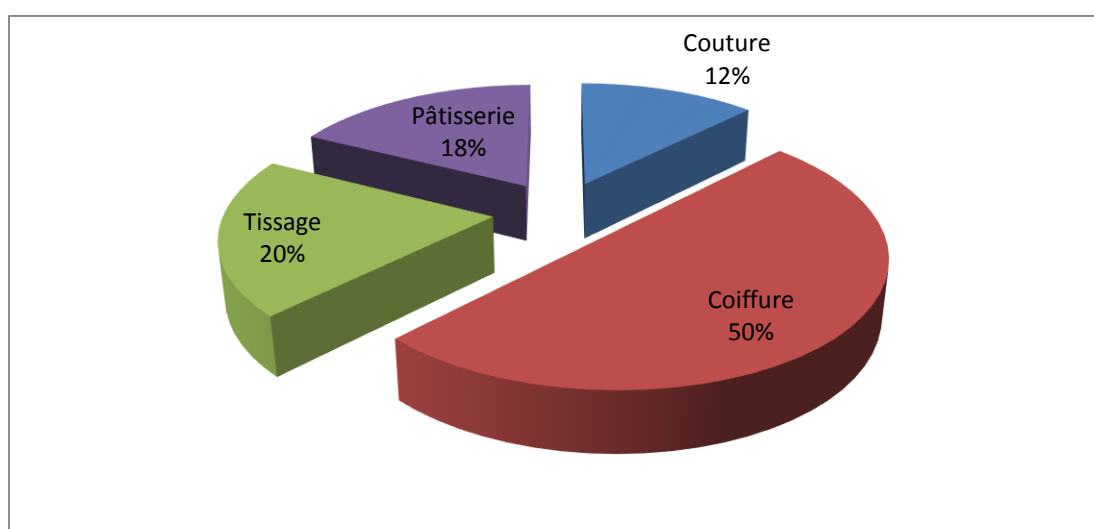
Source : donnée de terrain, 2013

Au niveau primaire le taux de réussite est de 86,67% contre 13,33% d'échec tandis qu'au niveau secondaire, il est de 80% pour les élèves qui ont réussi et 20% pour ceux qui ont échoué. C'est dire que le taux de réinsertion scolaire favorable des enfants est en moyenne 83,33%. Les structures ne se contentent pas seulement de la scolarisation des enfants. Ceux qui sont trop âgés pour être scolarisés sont mis en apprentissage dans les ateliers de divers métiers.

### 4.3- LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES ESD

La réinsertion professionnelle consiste après la détermination de projet de vie de l'enfant, à mettre l'enfant dans un atelier de formation pour une période allant d'un an à trois ans pour apprendre un métier en vue d'obtenir un Certificat de Qualification de Métier (CQM). Au-delà du CQM, l'enfant est initié aux Activités Génératrices de Revenu (AGR).

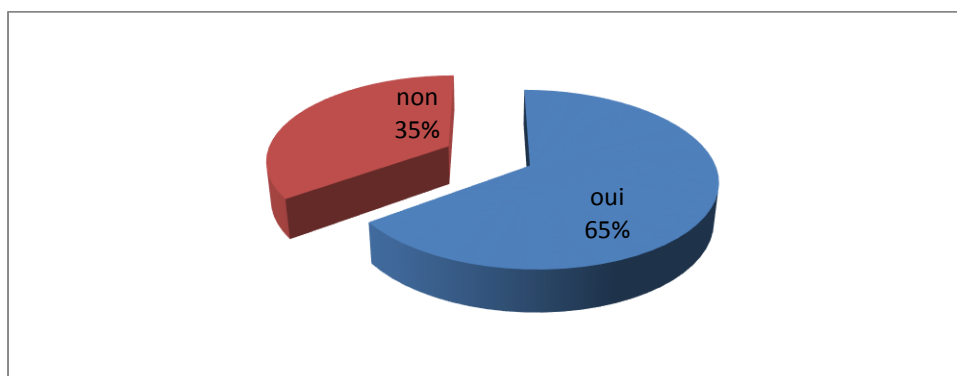
Graphique 14 : Répartition des ESD en fonction des métiers appris



Source : donnée de terrain, 2013

La moitié des enfants apprend la coiffure et 20% font le tissage contre 18% qui s'initient à la pâtisserie et 12% ont opté pour la couture. Notons qu'à la fin de leur apprentissage sanctionné par un diplôme, les enfants reçoivent des lots de matériel correspondant à leur domaine d'activité. Ce lot de matériel permet à chaque enfant de se s'installer à son propre compte après sa réinsertion en famille.

### **Graphique 15 : Répartition des ESD en fonction de l'obtention de leur diplôme de fin d'apprentissage**



Source : donnée de terrain, 2013

65% des enfants ont obtenu leur diplôme de fin de formation avant d'être réinsérés en famille tandis que 35% sont réinsérés dans une famille en vue de continuer leur formation. Ceci s'explique par le fait que le séjour des enfants dans les centres a une durée limitée. Lorsque certains enfants arrivent au terme de leur séjour, ils sont réinsérés en famille pour continuer leur apprentissage.

#### **4.4- LA REINSERTION FAMILIALE DES ESD**

La vulnérabilité des enfants qui sont récupérés par les structures d'accueil ou qui ont besoin d'accompagnement spécialisé pourrait trouver son origine dans l'une des sources suivantes : « la première réunit les handicaps mentaux, physiques, sensoriels graves. La deuxième concerne la personnalité, essentiellement les difficultés affectives. La troisième a trait au parcours scolaire : résultats médiocres, échecs, désintérêts, absentéisme, abandon des études. Quant à la quatrième, elle annonce un risque élevé : délinquance, asociaux, drogue » (de Landsheere, 1992). Dans le souci de ramener les enfants

en rupture de liens familiaux et dont la source peut varier d'un enfant à un autre, dans un cadre de vie normal, les structures d'accueil après les réinsertions scolaire et professionnelle travaillent pour la réinsertion familiale de ces enfants. Avant de retourner l'enfant dans sa famille, des visites préalables sont faites par l'animateur, accompagné ou non de l'enfant, afin de préparer au mieux ce retour. Une médiation est très souvent nécessaire pour faire accepter ce retour de l'enfant par la famille. Un enfant qui rejoint sa famille reçoit un lot de matériel d'accompagnement. Le matériel diffère selon les besoins de chaque famille. Ce matériel est déterminé par l'animateur lors de la préparation de la réintégration familiale. En cas de refus de la famille directe d'accepter la réintégration de l'enfant pour diverses raisons (fuite de la fille après son mariage forcé, reprise des conflits dans le foyer avec le nouveau conjoint ou la nouvelle conjointe, incapacité de s'en occuper faute de moyen, enfant étant déjà exclu de la famille pour avoir défendu sa mère contre le père ...), l'enfant est placé dans une famille d'accueil. De même, lorsque les enquêtes sociales pour retrouver les parents de l'enfant échouent, il est placé aussi en famille d'accueil qui reçoit périodiquement la visite des animateurs.

**Tableau X: Réinsertion familiale des ESD**

| Famille   | Effectif | Pourcentage % |
|-----------|----------|---------------|
| d'origine | 6        | 33,33         |
| d'accueil | 12       | 66,67         |
| Total     | 18       | 100           |

Source : donnée de terrain, 2013

33,33% des enfants sont réinsérés dans leur famille d'origine alors que 66,67 sont placés dans une famille d'accueil. Ces statistiques mettent

l'accent sur la fuite des responsabilités des parents biologiques de ces enfants. En effet, il arrive qu'on retrouve des parents mais ils s'opposent à la réintégration de l'enfant. Ne pouvant garder indéfiniment ces enfants dans les structures, ils sont placés dans des familles d'accueil. Mais là aussi, il y a un problème. Certaines familles d'accueil, au prime à bord font croire au centre qu'elles font continuer leur œuvre mais très tôt elles transforment ces enfants en domestiques.

**Tableau XI: Répartition des enfants dont la réinsertion a réussi et ceux dont la réinsertion n'ont pas réussi**

| Enfants                 | Effectif | Pourcentage % |
|-------------------------|----------|---------------|
| Réinsertion réussie     | 9        | 50            |
| Réinsertion non réussie | 9        | 50            |
| Total                   | 18       | 100           |

Source : donnée de terrain, 2013

Ce tableau montre que 50% des enfants réinsérés en famille fuguent à nouveau contre la moitié qui s'adapte. Ceci s'explique par le fait que certains enfants ne parviennent pas à s'intégrer puisque les conditions qui ont occasionnées leur fugue n'ont pas changé. En nous intéressant aux motifs de fugue et aux endroits où ces enfants échouent, différents témoignages ont été notés chez les enfants.

#### 4.4.1- Première étude de cas : Enfant A

« J'ai quitté encore mon père et ma marâtre parce qu'une semaine après mon arrivée en famille, le vieux qu'on m'avait donné par force pour mari et j'avais fuir revient de temps en temps chez mon père et les deux se mettent à l'écart pour discuter. Puis un jour, mon père m'informe que le vieux me pardonne mes comportements passés et accepte donner à nouveau la dote et m'épouser. On m'a envoyé chez la couturière essayer les habits que le vieux a fait coudre pour moi et j'en ai profité pour fuir et revenir au centre pour voir les animateurs ».

#### 4.4.2- Deuxième étude de cas : Enfant B

« Je suis revenue au centre car lorsque je travaille, je fais garder mes revenus par ma tutrice. A l'approche des fêtes de fin d'année, j'ai réclamé l'argent à ma tutrice pour acheter les matières premières dans mon atelier mais elle prétend qu'elle l'a dépensé et promet me rembourser. Sans avoir gain de cause jusqu'à la veille des fêtes, j'informe son mari qui est aussi mon tuteur. Quand elle a appris ma plainte auprès de son mari, elle m'a chassée en prenant la clé de mon atelier (l'une de ses boutiques que j'avais transformé en atelier de tissage) avec tout le matériel sous prétexte que je veux détruire son foyer ».

#### 4.4.3- Deuxième étude de cas : Enfant C

« Je suis retourné dans la rue parce que mon nouveau papa (mari de ma mère) a dit aux animateurs que je vais continuer mes études mais après le départ des animateurs il a dit à ma mère de m'envoyer en apprentissage chez le coiffeur qui est très loin de notre maison alors que tous ses enfants vont à l'école. J'ai refusé et j'ai demandé à ma mère de m'inscrire aussi à l'école mais elle n'a pas les moyens. J'ai commencé la coiffure mais quand je rentre tard mon nouveau papa me frappe et on ne me donne pas à manger. Il frappe aussi ma mère et lui demande de me renvoyer chez mon vrai papa. Ma mère m'a amené chez mon vrai papa où j'ai repris l'école. Un jour, ma marâtre se plaint de la perte de ses bijoux et m'accuse. Je n'ai rien pris et mon père promet me frapper à mort si je ne rendais pas les bijoux alors j'ai fugué ».

### 4.5- LE SUIVI POST-REINSERTION

Il consiste à garder un contact permanent avec les enfants réinsérés, leurs parents ou tuteurs, les responsables d'école ou d'internat et les patrons d'ateliers. Ce suivi post réinsertion oblige l'équipe sociale des centres à se déplacer vers les familles de la plupart des enfants réinsérés en vue de s'enquérir de leurs nouvelles, d'observer leur réintégration et de constater le comportement des parents et de l'entourage vis-à-vis de ces enfants. Mais pendant cette activité de post réinsertion, l'équipe sociale des structures constate qu'il y a des parents

qui ne sont plus dans la même localité où l'enfant avait été réinséré en famille. Parfois quand on parvient à trouver certains parents (les membres de la famille d'accueil), ils prétendent que les parents géniteurs sont déjà venus récupérer l'enfant. Mais une enquête discrète auprès des voisins affirme que l'enfant a fugué suite à des maltraitances de sa tutrice. En visitant, les patrons d'ateliers, on remarque aussi l'absence de certains enfants réinsérés. Le prétexte avancé c'est que les parents l'ont ramené au village pour assister à des cérémonies obligatoires et qu'ils n'ont point d'information sur le dit village. Vu la cherté de l'activité de post-réinsertion dans la ville de Cotonou et ses environs, le suivi post-réinsertion devient plus onéreux si les activités doivent conduire l'équipe à parcourir tout de Bénin et ceci de façon régulière. Ne disposant pas autant de moyens financiers, les centres réduisent la fréquence des activités de suivi post-réinsertion. Ceci remet le plus souvent en cause tout le processus de réinsertion chèrement acquis pendant le séjour des enfants dans les centres.

Les différentes observations sur le terrain nous ont conduite à comprendre les facteurs socio-économiques et culturels qui influencent la réinsertion des enfants en situation difficile.

## **5- LES FACTEURS D'INERTIE A LA REINSERTION**

### **5.1- L'ANALPHABETISME DES PARENTS**

L'éducation est le processus par lequel une société prépare ses valeurs et prédispose les jeunes générations à leur intégration au sein de cette société. Elle fait de l'enfant un adulte, un homme socialement adapté, compétent, efficace, disons un citoyen exemplaire. Ainsi pour le bien-être des individus et le développement harmonieux de la collectivité, tous

les enfants devraient être scolarisés car ces enfants sont des futurs parents. Scolariser tous les enfants est un moyen de lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme qui sont des handicaps à la réinsertion des enfants en situation difficile et par ricochet au développement de la société. Dans cet ordre d'idées, certains auteurs soulignent que «*les problèmes d'illettrisme et d'analphabétisme des parents sont toujours les sources de difficultés pour la scolarisation des enfants*». (ESTABLET et BAUDELOT 1992). Cette idée se trouve vérifiée par le taux d'analphabétisme très élevé des parents des enfants en situation difficile (graphique 9 où 64% des parents sont analphabètes). Ce qui maintient les parents dans une certaine ignorance. N'étant donc pas instruits, ces parents ne s'impliquent pas outre mesure dans la scolarisation de leurs enfants. Pire, ils préfèrent orienter ces enfants, surtout les filles vers les "placements" (graphique 7 où 50% des enfants vivaient chez des personnes étrangères à leurs parents biologiques). Les parents ouvrent ainsi la brèche de l'enfance malheureuse. C'est ce que confirme aussi un autre auteur lorsqu'il affirme «*Un enfant n'est pas un robot, mais un être part entière, un futur adulte qu'il faut par conséquent préparer à porter la vie*» (AKLOMIN 1984). Cet auteur nous fait comprendre que l'enfant surtout la fille n'est pas une main d'œuvre programmée mais un être humain. Il est temps de lui alléger la tâche en lui reconnaissant sa place de future mère.

Par ailleurs, l'augmentation du niveau moyen de connaissances d'une société participe à l'amélioration de la vie économique et sociale. Ceux qui sont exclus de ce phénomène d'amélioration de la formation subissent une exclusion plus large. Il en résulte donc que l'école est la clé de développement individuel et la voie d'une prise en charge de soi d'où la nécessité d'une scolarisation de tous les enfants sans faire une distinction de genre.

## 5.2- L'IGNORANCE DES AVANTAGES DE LA SCOLARISATION

L'analphabétisme des parents peut expliquer la méconnaissance des avantages liés à la scolarisation des enfants. Pour preuve, 50% des enfants en situation difficile n'étaient pas inscrits à l'école avant leur admission dans les centres (graphique 6). Ces avantages sont entre autres, une meilleure éducation des enfants qui freine l'augmentation de la mortalité infantile et maternelle. Car un enfant (qu'il soit fille ou garçon) scolarisé acquiert les connaissances élémentaires pouvant l'aider à contrôler et à espacer les naissances une fois devenu adulte afin d'éviter la situation de la famille nombreuse que vivent actuellement leurs parents qui ont jusqu'à neuf enfants (graphique 12).

## 5.3- LE GARÇON, PRIORITAIRE DANS LA SCOLARISATION

L'élément masculin est toujours perçu comme une source prioritaire des ressources. Il répond le plus souvent à des nécessités financières mais n'implique pas pour autant un allègement des occupations domestiques les plus usuelles. Les parents préfèrent donc investir dans la scolarité des garçons que celle des filles qui sont faites pour tout sauf l'école. Cela se traduit par la présence croissante des filles dans les structures (tableau 4). Or, si l'on accorde les mêmes chances à une fille, elle peut acquérir des compétences comme le garçon ou même le surpasser. La scolarisation des filles devient donc une stratégie clé pour permettre aux femmes de s'épanouir et s'affirmer afin de se prendre en charge. *«Il est temps de bouleverser les mentalités, de changer la vision que l'on a habituellement de la femme et qui ne va pas plus loin que celle que l'on a d'un objet, d'un jouet. Il est temps de faire accepter la femme comme une personne humaine, la compagne, à part entière, de l'homme»* (BA MARIAMA 1979). Cette idée nous amène à nous départir des préjugés traditionnels qu'on a sur la femme afin d'amorcer sa prise

en charge et de réduire le phénomène de l'enfance difficile qui est plus accentué chez la fille.

#### **5.4- LE DESENGAGEMENT DES PARENTS**

Il apparaît que dans les contextes où les moyens financiers sont limités, plus il y a d'enfants, plus faible est le nombre des enfants qui sont effectivement pris en charge et plus est l'accroissement de l'enfance difficile. L'insuffisance des moyens financiers constitue donc une importante entrave à l'amélioration des conditions de vie des enfants (graphiques 11 et 12). C'est dans cette perspective que Raymond BOUDON (2001) explique que *«Les individus rationnels cherchent à optimiser leur satisfaction. Pour cela il se livre à un calcul et adapte leur stratégie en fonction de celui-ci. Ainsi, chaque individu met en balance le coût relatif des études et le gain qu'il est en droit d'attendre de celles-ci. Le résultat dépend de différentes contraintes qui impliquent entre autres le milieu social d'origine : niveau de revenu, existence ou non d'un patrimoine, mais aussi habitude culturelle»*. C'est dire qu'il est rationnel que les enfants de milieux défavorisés, ayant des attentes différentes et dont les parents ont des revenus plus faibles, adoptent des stratégies de leurs moyens qui, souvent, ne favorisent pas leur réinsertion.

#### **5.5- LA MAUVAISE COMMUNICATION PARENT-ENFANT**

La mauvaise ou l'absence de communication entre parent et enfant constitue également un facteur favorable de l'enfance malheureuse et contribue à renforcer le cercle vicieux qui rend inertie la réinsertion des enfants en situation difficile. En effet, lorsque l'enfant n'est pas en communication réelle avec ses parents surtout ses parents géniteurs et ceci dans un environnement adéquat, il ne bénéficie pas de l'affection

familiale qui le met en confiance (tableau 10). L'enfant intériorise donc ses pensées faute de repères fiables et préfère se mêler à ses pairs et imite, le plus souvent, leurs mauvaises habitudes dont la délinquance. C'est dans cet ordre d'idée que MUCCHIELLI (1987) affirme que *«La délinquance a un lien avec un contexte psychosocial particulier comme : l'influence des pairs ou groupe d'amis, la marginalisation scolaire, la perception du racisme, la relégation sociale (pauvreté des parents, exclusion ou mauvaise intégration sociale des parents et de l'enfant, etc.) et la relégation spatiale (vivre dans des quartiers défavorisés par exemple) Il continue en disant que «Si une certaine petite délinquance est une expérience banale entre jeunes dans un contexte d'ennui, de désœuvrement et d'entraînement collectif, lorsqu'elle ne rencontre aucun obstacle, la délinquance commencée dans la préadolescence semble suivre un processus continu d'aggravation pas seulement quantitative, passant de menus larcins au vol à l'étalage et au vandalisme, puis au vol simple et aux désordres publics»*. C'est dire que ne pouvant communiquer avec leurs parents, les enfants dialoguent avec leurs pairs et imitent leurs comportements. Ceci contribue à la perte des valeurs sociales et participe à sa situation difficile qui a des conséquences néfastes sur l'avenir de l'enfant.

La réinsertion des enfants défavorisés vise à les rendre autonome sur tous les plans en vue d'améliorer leurs conditions de vie et favoriser leur réintégration à long terme malgré certains obstacles. Pour ce fait des perspectives sont à envisager à l'endroit des différents acteurs.

## **6- LES PERSPECTIVES**

### **6.1- A L'ENDROIT DES PARENTS**

Il convient que les parents limitent leur progéniture en fonction de leurs moyens et s'investissent dans l'éducation des enfants dès la base tout en s'efforçant de créer un cadre favorable à l'épanouissement de ces enfants. De plus, ils doivent mettre l'accent sur le dialogue entre parent

et enfant. Ils doivent être à l'écoute des enfants pour mieux appréhender leurs différents problèmes afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des désirs et attentes de ces enfants car *«les enfants sont en même temps des adultes et ils savent mieux que nous comment il faut faire...»* (UNICEF 1995)

Par ailleurs, qu'ils cherchent à mieux connaître les centres qui prennent en charge leurs enfants et à collaborer davantage avec eux afin de mieux préparer la réinsertion. Les parents doivent mettre l'enfant dans un environnement qui favorise l'achèvement des œuvres des centres.

Lorsque l'enfant est réinséré en famille, par les responsables des centres, les parents ont le devoir de l'entourer davantage d'affection en lui montrant qu'il est aimé et qu'il est un être à part entière malgré ses défauts et ses insuffisances en lui prouvant qu'il possède autant de qualités que les enfants de conditions meilleures. De plus, ils doivent se débarrasser plus que jamais des préjugés et de l'image qu'on se fait des enfants en situation difficile. Toutes ces dispositions vont réduire les fugues et contribuer de manière durable à l'épanouissement des enfants.

## **6.2- A L'ENDROIT DES STRUCTURES**

Les structures doivent sensibiliser plus les parents pendant les enquêtes sociales en leur rappelant leurs responsabilités. Elles doivent initier régulièrement des séances de communications sur les droits et devoirs des enfants vis à vis des parents et les sanctions qui seront appliquées aux parents et tutrices en cas de fuite de responsabilités. Elles doivent plus s'impliquer dans le suivi post –réinsertion car sans la régularité de cette activité, l'enfant risque un retour dans la rue. Elles doivent identifier et pallier à certains obstacles à réinsertion des enfants. Elles doivent promouvoir un partenariat entre les différents acteurs à divers niveaux.

### **6.3- A L'ENDROIT DES PARTENAIRES**

Les différents partenaires peuvent mettre à la disposition des centres plus de moyens afin de faciliter le suivi post réinsertion des enfants réalisé par les animateurs dans les diverses familles. De plus, Il faut qu'ils s'impliquent davantage dans la formation scolaire et professionnelle des enfants même après leur départ des centres. Ceci rendra durable la réinsertion des enfants défavorisés et réduira les risques de retour de ces enfants à une étape déplorable.

Enfin, les partenaires peuvent assister dans la mesure du possible les parents de ces enfants en leur apportant un soutien financier. Tout ceci va ralentir certains facteurs d'inertie à la réinsertion de ces enfants.

### **6.4- A L'ENDROIT DES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES**

Les autorités politico administratives doivent mettre l'accent sur des actions favorables à la prévention de l'enfance malheureuse. A cet effet, il serait bon d'envisager la création d'emploi à un grand nombre de jeunes (futurs parents) ou leur donner le moyen de se mettre à leur propre compte d'une part et d'autre part renforcer les garde- fou pour veiller à l'effectivité de la gratuité totale des formations scolaires. Elles pourront réduire ainsi le chômage qui conduit certains parents à fuir leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Elles doivent subventionner les structures qui œuvrent pour le bien être de ces enfants.

Par ailleurs, l'Etat doit veiller à l'utilisation réelle des moyens mise à la disposition de ces ministères pour réduire la situation difficile de ces enfants depuis son origine en s'attaquant aux causes du mal. Ce faisant, il contribuera au bien-être de ces enfants et des familles en détresse.

## CONCLUSION

De nos jours, l'enfance difficile est un phénomène de portée générale, un fait de société. Au Bénin le sort de ces enfants, sans réellement constituer la première priorité nationale dans les actes, ne demeure pas moins la préoccupation majeure des centres et foyers d'accueil des sœurs salésiennes et du Service de la Charité et du Développement Intégral de l'Homme.

Dans le but d'aider à une prise en charge de ces enfants, les structures s'investissent dans plusieurs activités visant à améliorer la vie des enfants en situation difficile. Ces activités telles que la réinsertion ont largement contribué à la prise en charge scolaire professionnelle et familiale des enfants en situation difficile.

Mais plusieurs facteurs socio- économiques et culturels empêchent les parents d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leur progéniture d'une part et d'autre part maintiennent les parents dans l'incapacité de continuer l'œuvre des centres après la réinsertion des enfants dans le milieu familial. De même, l'insuffisance de moyens des centres, oblige le personnel à réduire l'activité de suivi post-réinsertion des enfants. Ainsi, certains enfants se retrouvent dans un environnement où les problèmes qui sont la cause de leur départ du foyer familial ne sont pas résolus. Désorientés, ils retournent dans les centres ou dans la rue. Tout ceci remet en cause tous les efforts fournis par les divers acteurs dans le mécanisme de réinsertion des enfants en situation difficile de Cotonou.

Le présent travail, dans son déroulement, a permis d'atteindre les objectifs fixés tout en confirmant les trois hypothèses du sujet de recherche.

En effet, la première hypothèse stipule que les actions en faveur des enfants en situation difficile sont liées aux rôles et responsabilités des acteurs dans la réinsertion des enfants. Cette hypothèse se vérifie par les données de terrain puisque dans les centres, les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes mais sont sous la responsabilité des encadreurs. L'organisation de ces encadreurs en l'occurrence les responsables et les partenaires favorisent la réinsertion de ces enfants. C'est pourquoi il était nécessaire de connaître la dynamique des acteurs en présence afin de savoir comment ils s'impliquent dans la réinsertion des enfants. Ceci a permis donc l'atteinte du premier objectif.

De même, la seconde hypothèse qui affirme que les mécanismes de réinsertion des enfants en situation difficile permettent l'adaptation de l'enfant en société est aussi vérifiée. L'enfant est un être qui dans la période de l'adolescence tente d'affirmer sa personnalité et n'accepte plus que les parents leur imposent la volonté parentale. Cette affirmation de soi développée par l'enfant crée souvent des conflits entre eux et leurs parents lesquels conflits peuvent être à la base de leur départ du cercle familial pour la rue donc de leur situation défavorable. Mais une fois accueillis dans les centres, ces enfants sont pris en charge par les responsables qui les impliquent dans le choix de leur désir. A cet effet, ces enfants conçoivent eux-mêmes leur projet de vie et y adhèrent. Ce qui facilite le processus de réinsertion tant scolaire et professionnelle que familiale et par ricochet participe à l'amélioration des conditions de vie de ces enfants. C'est pourquoi il était important de s'intéresser aux mécanismes de réinsertion de ces enfants. Ce qui a permis d'atteindre également le second objectif en décrivant les mécanismes de réinsertion des enfants dans les centres

Enfin, la dernière hypothèse qui confirme que facteurs socio-économiques et culturels influencent la réinsertion des enfants, est également vérifiée. Les structures mettent tout en œuvre pour prendre en charge les enfants. Mais n'étant pas un internat à vie, elles finissent par réinsérer les enfants dans leur milieu familial. Or certains facteurs de ce milieu étaient des facteurs d'inertie pour le bien-être des enfants. Lorsque ces enfants sont réintégrés en famille, ils sont de nouveau confrontés à ces facteurs qui les poussent à fuguer. Ceci traduit l'importance du troisième objectif qui met l'accent sur les facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion à long terme de ces enfants.

Toutefois, il faut retenir que les diverses actions des structures étudiées, ne peuvent faire face efficacement à la lutte contre la multiplication des couches de l'enfance malheureuse de Cotonou. Elles ne peuvent donc pas réussir seule une telle ambition (améliorer les conditions de vie des enfants défavorisés et les réinsérer durablement dans une formation telle que l'école ou dans l'apprentissage d'un métier et en famille,) même avec le concours de certains partenaires. Les centres ont besoin, dans tous ces domaines d'intervention, du concours, des apports de tous les béninois, des hommes de bonne volonté et surtout de l'aide de l'Etat puisque ces structures évoluent par rapport à des programmes bien déterminés élaborer par les projets. De plus, les projets ont une durée de vie courte (deux à cinq ans au plus), ayant en son sein des sous programmes dont l'exécution ne prend pas toujours en compte les réalités socio-économiques et culturelles des bénéficiaires et des différentes localités.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**AÏDASSO, D.**, (2000), « *Les œuvres sociales de l'Eglise Catholique dans le diocèse de Cotonou : 1958-1996*, mémoire de Maîtrise, département d'Histoire et d'Archéologie », Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**AKUESSON, C.**, (2010), L'impact du travail des institutions sur la réinsertion des "vidomègon" du foyer Laura Vicuña, mini mémoire de C1 en Sociologie-Anthropologie, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**ALFANDARI, E.**, (1989), *Actions et aides sociales*, Paris, PUF.

**ASSABA, C.**, (2000), *Vivre et savoir en Afrique : essai sur l'éducation orale en yoruba*, Paris, L'harmattan.

**BA, M.**, (1979), *Une si longue lettre*, Dakar, ENDA.

**BAUDELLOT, C., et ESTABLET, R.**, (1992), *Allez les filles*, Paris, Seuil.

**BEAUD, S. et WEBER, F.**, (1988), *Guide de l'enquête de terrain*, Collection Repères, Paris, La Découverte.

**BOUDON, R.**, (2001), *la logique du social : l'introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette.

**BOUTIN, G., et al**, (2008), *Les enfants maltraités ou en danger : l'apport des pratiques socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan.

**BOYDEN J., et al**, (1998), *What works for working children ?* Stockholm : Radda Barnen et UNICEF.

**DALLAPE, F.**, (1990), Enfants de la rue, enfants perdus : une expérience à Naïrobi, Dakar, ENDA.

**DEBRE, R.**, (1981), L'enfant dans sa famille, Paris, Grasset.

**DEGILA, J.**, (2001), « Famille urbaine et pauvreté : analyse sociologique à partir du groupe socioculturel fon dans la ville de Cotonou », mémoire de Maîtrise, département de Sociologie – Anthropologie, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**DELAGRANGE, G.**, (2004), Comment protéger l'enfant ?, Paris, Karthala.

**DE LANDESHEERE, V.**, (1992), L'éducation et la formation, Paris, PUF.

**DOLTO, F.**, (1998), La cause des enfants, Paris, Robert Laffon.

**DUMURGIER, E. et HAWES, H.**, (1993), Les enfants pour la santé, collection les enfants pour la santé, Paris, PUF.

**DURKHEIM, E.**, (1996), Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF.

**DURKHEIM, E.**, (2001), Education et sociologie, Paris, PUF.

**FERRAND, E. et IMBERT, F.**, (1999), L'excellence scolaire : une affaire de famille, Paris, L'Harmattan.

**FONKOUA, P.**, (2006), Quels futurs pour l'éducation en Afrique ?, Paris, L'Harmattan.

**GOUNGI, D.**, (2006), « La problématique de l'éducation des enfants en situation difficile dans quelques institutions d'accueil privés au Bénin : cas de terre des hommes », mémoire de Maîtrise, département de

Sociologie – Anthropologie, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**GRAWITZ, M.**, (2004), Lexique des sciences sociales, 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Dalloz

**GUERRY, H.**, (1962), Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Paris, Centurion.

**LYOTARD, J. F., et DELDIME, R.**, (1988), L'inhumain. Causerie sur le temps, Paris, Galilée.

**MACE, G.**, (1997), Guide d'élaboration d'un projet de recherche, Paris, De Boeck Université.

**MARGUERAT, Y. et POITOU, B.**, (1996), A l'écoute des enfants de la rue en Afrique Noire : Les enfants du fleuve, Paris, Fayard.

**MITOUN, J.**, (2004), « Problématique de la réinsertion familiale des enfants de la rue au Bénin : le cas du Service de la Charité pour le Développement Intégral de l'Homme », mémoire de Maîtrise, Jeunesse et Animation, INJEPS, Porto-Novo.

**MONESTIER. M.**, (1998), les enfants esclaves, l'enfer quotidien de 300 millions d'enfants, Paris, Le cherche midi.

**N'GUGI W. T.**, (1983), Enfant, ne pleure pas, Paris, Hatier.

**OUELLET, A.**, (1982), Processus de recherche, une approche systémique, Québec, PUQ.

**PERRON, R., et al.**, (2005), l'enfant en difficulté, l'aide psychologique à l'école, 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Dunod.

**QUIVY, R. et CAMPENHOUDT, L.**, (1995), Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod.

**RABIOU, I.**, (1998), « La prise en charge sociale des enfants en situation difficile au Niger : cas de la communauté urbaine de Niamey », mémoire de Maîtrise, département de Sociologie – Anthropologie, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**RIVERO, J.**, (1997), Les libertés publiques : les droits de l'homme, Paris, PUF.

**SOTOGNON, E.**, (2010), « Prise en charge et réinsertion socio professionnelle des enfants en situation difficile des Carrefours d'Ecoute et d'orientation (CEO) de Cotonou et d'Abomey Calavi », mémoire de Maîtrise, département de Sociologie – Anthropologie, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

**TESSIER, S.**, (1998), A la recherche des enfants de la rue, Paris, Karthala

**UNESCO**, (1995), Dans la rue avec les enfants, Dakar.

**UNESCO**, (1999), Dans la rue avec les enfants : programme de réinsertion des enfants de la rue, Paris, BICE

**UNESCO**, (2002), L'éducation dans la société africaine, Paris, L'Harmattan

**UNICEF**, (1990), Les enfants en situation difficile au Bénin, Cotonou

**UNICEF**, (1995), Enfants et femmes, avenir du Bénin, Cotonou

**UNICEF**, (2012), La situation des enfants dans le monde 2012,

**UNICEF**, (2013), Les enfants dans un monde urbain, Cotonou

## REFERENCES WEBBOGRAPHIQUES

**DURKHEIM, E.**, (1912), Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie. <http://pages.infinit.net/sociojmt>. Consulté le 20 Avril 2013.

**FAGNON, P. et KPADONOU, E.**, (1997) : Phénomène des enfants confiés (Vidomègon) au Bénin, ampleur, conséquences, interventions, perspectives, Université du Bénin, Institut national d'économie, centre de formation et de recherche en matière de population, in [www.bioline.org](http://www.bioline.org). Consulté le 02 Mai 2013

**ANNEXES**

**GUIDES D'ENTRETIEN**

**GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES RESPONSABLES DES CENTRES**

**I- Identification des acteurs:**

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Age : .....

Centre : ..... Profession : .....

Niveau d'instruction :

Primaire  Secondaire

Supérieur  Autres

Religion :

Catholique  Protestant

Evangélique  Autres

Religion traditionnelle

Situation matrimoniale :

Célibataire  Marié

Veuf  Divorcé

Religieux  Remarié

Ethnie : .....

- 1- Quelles sont vos responsabilités à l'archidiocèse de Cotonou?
- 2- Quel rôle jouez-vous dans le CEO ou chez les sœurs salésiennes?
- 3- Qui sont les personnes qui interviennent dans le CEO ou chez les sœurs salésiennes?
- 4- Quel rôle joue chacune d'elles ?
- 5- Qui sont les enfants que le centre accueille ?
- 6- Quels sont les critères de prise en charge de ces enfants ?

7- Connaissez-vous les parents de ces enfants ?

8- Depuis quand travaillez vous dans le centre ?

## II- Dynamique des acteurs au sein des structures

9- Dénomination du centre ?

10- Date de sa création? Par qui ? Pour quel but ?

11- Evolution du centre depuis sa création ?

12- Grandes difficultés rencontrées ?

13- Activités menées par le centre ?

14- Source des ressources favorisant le fonctionnement du centre?

15- Outre que les activités en faveur enfants indigents le centre a-t-il d'autres activités?

16- Changements que ces activités ont apportés dans votre vie ?

## III- Mécanisme de réinsertion des enfants

17- Etapes de la réinsertion des enfants ?

18- Comment se réalisent les différentes réinsertions des enfants ?

19- Quelle est la périodicité du suivi post réinsertion des enfants ?

20- Comment le passage des enfants dans le centre influence t-il leur vie future?

## IV- Facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion des enfants

21-Tous les enfants réinsérés par le centre, s'adaptent-ils sur le plan:

|                  |     |                          |     |                          |
|------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| a- Scolaire      | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| b- Professionnel | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| c- Familial      | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| d- social        | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| e- Culturel      | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

22- Quelles sont les raisons qui sont à la base de la réussite ou de l'échec de la réinsertion de ces enfants ?

23- Quel est le taux de réussite ou d'échec de la réinsertion sur le plan

|                  |     |                          |     |                          |      |                          |
|------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|------|--------------------------|
| a- Scolaire      | 30% | <input type="checkbox"/> | 50% | <input type="checkbox"/> | +50% | <input type="checkbox"/> |
| b- Professionnel | 30% | <input type="checkbox"/> | 50% | <input type="checkbox"/> | +50% | <input type="checkbox"/> |
| c- Familial      | 30% | <input type="checkbox"/> | 50% | <input type="checkbox"/> | +50% | <input type="checkbox"/> |
| d- social        | 30% | <input type="checkbox"/> | 50% | <input type="checkbox"/> | +50% | <input type="checkbox"/> |
| e- Culturel      | 30% | <input type="checkbox"/> | 50% | <input type="checkbox"/> | +50% | <input type="checkbox"/> |

24- Face à l'échec de la réinsertion comment se comporte l'enfant ?

- Il retourne au centre
- Il retourne dans la rue
- Autres

25- Quelles sont les causes et conséquences d'un tel échec pour

- Le centre
- L'enfant
- Les parents
- La société

26- Quelles approches de solutions préconisez-vous pour réduire l'échec

27- Quels sont vos rapports avec vos collègues, les enfants, les parents, les autres responsables, les partenaires et le ministère en charge des problèmes des enfants?

28- Quelles sont vos attentes?

Merci

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENFANTS DES CENTRES

### I- Identification des acteurs:

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Age : .....

Lieu de l'interview : ..... Profession : .....

Niveau d'instruction :

Primaire  Secondaire

Autres

Métier appris : .....

Religion :

Catholique  Protestant

Evangélique  Autres

Religion traditionnelle

Ethnie : .....

1- Comment es-tu venu dans le centre ?

### II- Dynamique des acteurs au sein des structures

2- Que fais tu dans le centre ?

3- Que faisais tu avant de venir dans le centre ?

4- Connais-tu d'autres activités du centre ?

5- Existe- il des règlements que tu dois suivre ? Lesquels ?

6- Le centre accepte-il que tes parents te rendent visite ?

7- Que penses-tu de tes responsables ?

### III- Mécanisme de réinsertion des enfants

8- Penses-tu être mieux traité dans le centre que si tu étais avec tes parents ?

9- As-tu envie de quitter le centre ? Pourquoi ?

10- Veux tu retourner chez tes parents ou chez ta tutrice (tuteur) ?

#### **IV- Facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion des enfants**

11- Penses-tu que la formation que tu as reçue dans le centre peut te permettre de te prendre en charge plus tard ?

12- As-tu déjà été réinséré ?

13- Pourquoi après ta réinsertion tu es retourné dans :

- Le centre
- La rue
- Autres

14- Que faire pour que tu ne fugues plus après ta réinsertion ?

15- Peux-tu nous raconter une petite histoire de ta vie?

16- Quelles sont tes attentes?

Merci

**GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PARENTS DES ENFANTS****I- Identification des acteurs:**

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Age : .....

Lieu de l'interview : ..... Profession : .....

Niveau d'instruction :

Primaire  Secondaire Supérieur  Autres 

Religion :

Catholique  Protestant Evangélique  Autres 

Situation matrimoniale :

Célibataire  Marié Veuf  Divorcé Autres  Remarié 

Ethnie : .....

- 1- Comment votre enfant s'est-il retrouvé dans le centre à Laura Vicuña ?
- 2- Qui sont les personnes qui s'occupent de votre enfant dans le centre ou à Laura Vicuña ?

**II- Dynamique des acteurs au sein des structures**

- 3- Que fais votre enfant dans le centre ou à Laura Vicuña ?
- 4- Connaissez-vous l'école ou l'atelier que votre enfant fréquente ?
- 5- Quelle activité exercez-vous ?
- 6- Combien d'enfants avez-vous ?
- 7- Tous vos enfants sont inscrits à l'école ? Pourquoi ?

### III- Mécanisme de réinsertion des enfants

- 8- Rendez-vous visite à votre enfant dans le centre ou à son lieu de formation ?
- 9- Combien de fois rendez-vous visite à votre enfant dans le centre ou à son lieu de formation?
- 10- Attitude quand vous lui rendez visite :
- Spontanée  Cachette  Timide

### VI- Facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à la réinsertion des enfants

- 11- Pensez-vous que votre enfant peut à nouveau s'adapter à votre famille ? Pourquoi ?
- 12- Pensez-vous qu'après avoir quitté ce centre votre enfant pourrait-il se prendre en charge ? Pourquoi ?
- 13- Etes- vous disposés à continuer les actions engagées par le centre après la réinsertion de votre enfant ? Pourquoi ?
- 14- Y a-t-il d'autres facteurs ou raisons qui peuvent vous empêcher de prendre l'enfant au sein de votre famille après son passage dans le centre ?
- 15- L'environnement dans lequel vous vivez favorise t-il la communication entre votre enfant et vous afin de connaître ses attentes?
- 16- Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour qu'il ne fugue plus ?

Merci

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PARTENAIRES, LES PERSONNES RESSOURCES ET LES ELUS LOCAUX

### I- Identification des acteurs:

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Age : .....

Lieu de l'interview : ..... Profession : .....

Niveau d'instruction :

Primaire  Secondaire

Supérieur  Autres

Religion :

Catholique  Protestant

Evangélique  Autres

Situation matrimoniale :

Célibataire  Marié

Veuf  Religieux

Divorcé  Autre

Ethnie : .....

1- Dénomination de votre structure ? ou votre rôle ?

ONG  Association  Atelier

Etablissement  Projet  Laïc

Structure étatique  Elu local  Autres

2- Quelles sont les structures que vous aidez souvent ?

3- Avez-vous aidé les enfants du CEO ou ceux de Laura Vicuña?

## **II- Dynamique des acteurs au sein des structures**

- 4- Qu'est-ce qui vous a motivé à aider les enfants en situation difficile du CEO ou de Laura Vicuña?
- 5- Dans quels domaines aidez-vous ces enfants?
- 6- Les enfants sont-ils réguliers à l'école ou dans les ateliers de formation?

## **III- Mécanisme de réinsertion des enfants**

- 7- Vous arrive-t-il de participer au suivi post-réinsertion des enfants ? Comment ?
- 8- Que deviennent les enfants après leur réinsertion?

## **VI- Facteurs socio-économiques et culturels d'inertie à des la réinsertion enfants**

- 9- Le passage dans le centre influence-t-il la vie de ces enfants ?
- 10- Pourquoi certains enfants retournent au centre ou dans la rue après leur réinsertion?
- 11- Que faire pour éviter le retour de ces enfants à leur situation de départ?
- 12- Quel appel lancez-vous aux enfants, aux centres, aux parents et à l'Etat?

Merci

| TABLE DES MATIERES  |       |
|---|-------|
| TITRES  | PAGES |
| SOMMAIRE  | 2     |
| DEDICACE  | 3     |
| REMERCIEMENTS   | 4     |
| SIGLES ET ACRONYMES   | 5     |
| LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES  | 7     |
| RESUME  | 9     |
| ABSTRACT  | 10    |
| INTRODUCTION  | 11    |
| PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE   | 13    |
| CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE  | 14    |
| 1- Cadre théorique  | 14    |
| 1.1- Problématique  | 14    |
| 1.2- Justification  | 18    |
| 1.2.1- Justification du sujet   | 18    |
| 1.2.2- Justification du cadre de recherche  | 20    |
| 1.3- Clarification des concepts   | 21    |
| 1.4- Délimitation thématique  | 25    |
| 1.5- Les axes de la question  | 25    |
| CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE   | 37    |
| 1- Nature de la recherche   | 37    |
| 2- Modèle d'analyse   | 37    |
| 3- Techniques de collecte des données   | 38    |
| 3.1- Revue documentaire   | 38    |
| 3.2- Observation  | 38    |
| 3.3- Entretiens   | 38    |
| 3.4- Technique d'échantillonnage  | 39    |
| 4- Outils de collecte des données   | 39    |
| 5- Enquêtes   | 40    |
| 5.1- Pré enquête  | 40    |
| 5.2- Sources documentaires  | 41    |
| 5.3- Enquête proprement dite  | 42    |
| 6- Traitement des données   | 42    |
| 7- Difficultés rencontrées  | 43    |
| DEUXIEME PARTIE : DYNAMIQUE DES ACTEURS, MECANISMES DE REINSERTION ET LES FACTEURS D'INERTIE A LA REINSERTION | 45    |
| CHAPITRE III : DYNAMIQUE DES ACTEURS  | 46    |
| 1- Le personnel des centres   | 46    |

|   |     |
|---|-----|
| 2- Les bénéficiaires des centres  | 52  |
| 3- Les parents des enfants  | 57  |
| 4- Les partenaires des centres  | 62  |
| 4.1 Les Centres de Promotion Sociale  | 63  |
| 4.2- Les patrons d'ateliers   | 64  |
| 4.3- L'Office Central de Protection des Mineurs   | 64  |
| CHAPITRE IV : MECANISMES DE REINSERTION DES ESD<br>ET FACTEURS D'INERTIE A LA REINSERTION | 67  |
| 1- Le SCDIH   | 67  |
| 1.1- Description de la structure  | 67  |
| 1.2- Fonctionnement de la structure   | 68  |
| 2- Le CEO   | 68  |
| 2.1- Historique   | 68  |
| 2.2- Description du CEO de Sainte Rita  | 70  |
| 2.3- Fonctionnement du CEO  | 70  |
| 3- La structure des sœurs salésiennes   | 72  |
| 4- Les mécanismes de réinsertion des enfants en situation<br>difficile                    | 74  |
| 4.1- Le projet de vie des ESD   | 76  |
| 4.2- La réinsertion scolaire des ESD  | 77  |
| 4.3- La réinsertion professionnelle des ESD   | 81  |
| 4.4- La réinsertion familiale des ESD   | 82  |
| 4.4.1- Première étude de cas : Enfant A   | 84  |
| 4.4.2- Deuxième étude de cas : Enfant B   | 85  |
| 4.4.3- Troisième étude de cas : Enfant C  | 85  |
| 4.5- Le suivi post- réinsertion   | 85  |
| 5- Les facteurs d'inertie à la réinsertion  | 86  |
| 5.1- L'analphabétisme des parents   | 86  |
| 5.2- L'ignorance des avantages de la scolarisation  | 88  |
| 5.3- Le garçon, prioritaire dans la scolarisation   | 88  |
| 5.4- Le désengagement des parents   | 89  |
| 5.5- La mauvaise communication parent-enfant  | 89  |
| 6- Les perspectives   | 90  |
| 6.1- A l'endroit de parents   | 90  |
| 6.2- A l'endroit des structures   | 91  |
| 6.3- A l'endroit des partenaires  | 92  |
| 6.4- A l'endroit des autorités politico-administratives                                   | 92  |
| CONCLUSION  | 93  |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES   | 96  |
| REFERENCES WEBBOGRAPHIQUES  | 100 |
| ANNEXES   | 101 |